

Rapport d'activités 2017

Le Bulletin n°51 juin 2018



Rapport d'activités 2017

www.rcn-ong.be

Réalisation

Tanya Walker
Kelly Nziza

Editeur responsable

Martien Schotsmans
martien.schotsmans@rcn-ong.be

Appel à contributions et suggestions

Pour toute contribution, suggestion ou remarque,
veuillez nous contacter à l'adresse :

bulletin@rcn-ong.be

Sommaire

Editorial

RCN Justice & Démocratie en bref

République démocratique du Congo

République du Burundi

Royaume du Maroc

République du Rwanda

Chambres Africaines Extraordinaires (CAE)

Europe

Publications

Rapport financier

Visuel du Bulletin

Partenaires & Bailleurs de fonds

Structure et équipes

Edito

En 2019, RCN J&D fêtera son 25^{ième} anniversaire. En effet, depuis 1994, l'organisation œuvre pour la restauration de l'Etat de droit et le respect des droits fondamentaux dans les pays post-conflit ou en voie de développement. RCN J&D considère la justice comme un vecteur de développement et de paix durables.

Pendant toutes ces années, RCN J&D a développé et mis en œuvre avec ses partenaires techniques et financiers, des projets pour rapprocher la justice de la population, pour faciliter l'accès à la justice, améliorer la qualité de l'offre de la justice, sensibiliser la population sur ses droits et changer les attitudes des acteurs de la justice et des détenteurs de droits par rapport aux valeurs et normes sous-jacents, essentiellement dans des pays africains.

Depuis 2001, un volet Nord a été ajouté, afin de sensibiliser le public et surtout la jeunesse européenne, sur les crimes internationaux et les mécanismes qui mènent à la violence extrême, via la transmission de la mémoire et l'éducation citoyenne.

Or, dans nos pays d'intervention au Sud, on note une restriction graduelle de l'espace de la société civile, qui n'impacte pas uniquement l'organisation de nos activités, mais qui rend surtout la vie de beaucoup d'associations locales très difficile. Les restrictions imposées trouvent souvent leur justification dans le besoin de régularisation – traduction d'un managérisme que nous voyons partout dans le secteur du développement – mais qui sont en réalité le plus souvent des mesures de contrôle et de limitation de la liberté d'action des ONG. Si l'assurance d'une bonne gestion des deniers publics est nécessaire, il semble que les pouvoirs publics souhaitent plus que les ONGs soient au service de la mise en œuvre des plans d'actions de l'Etat dans différents secteurs, que de jouer leur rôle de contre-pouvoir, d'être le « petit caillou dans la chaussure » des puissants.

Ceci fait partie d'une tendance mondiale, dans laquelle l'on constate que le pouvoir exécutif essaie d'occuper de plus en plus d'espace, au détriment des pouvoirs législatif et judiciaire, mais aussi au détriment de la société civile.

En effet, il y a dix ans, personne n'aurait pu s'imaginer qu'il serait nécessaire en Europe et en Belgique de réclamer le respect de l'Etat de droit, des droits humains fondamentaux de chacun - y compris des personnes en situation de séjour illégal - et des conventions internationales. Personne n'aurait pu s'imaginer qu'un membre de l'exécutif désavoue publiquement un magistrat dont la décision ne lui convient pas. Personne ne s'attendait à ce que des autorités publiques critiquent les organisations de la société civile, les médias, les universités, les syndicats, et remettent en question les subventions qu'ils reçoivent, parce qu'ils jouent leur rôle de « watchdog » et de contre-pouvoir. Personne n'aurait pu penser que des membres de l'exécutif aient des propos qui stig-

matisent certaines catégories de la population, que ce soit des chômeurs ou des personnes en invalidité, des personnes sans papiers, des musulmans, ou des individus travaillant dans des institutions considérées comme trop critiques. L'histoire démontre que le glissement des régimes démocratiques vers le totalitarisme se fait à petit pas. Ceux qui se lancent dans des discours ou actes de racisme, de xénophobie, d'homophobie ... se sentent aujourd'hui moins retenus par le politique, qui pourtant nie toute responsabilité à cet égard.

Comme le dit la Charte de RCN J&D : « Lorsque des facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels engendrent des régressions du langage, du droit et de la justice, les sociétés sont, peu à peu, en danger de déshumanisation. »

Aujourd'hui, il est redevenu nécessaire de parler Etat de droit non uniquement dans les pays en voie de développement, mais aussi en Belgique. Il est nécessaire de rappeler les conventions internationales des droits humains, de clamer que les valeurs dites « occidentales » ne s'appliquent pas qu'aux occidentaux, d'insister sur le fait que la séparation de pouvoirs ne sert pas à rien, que l'indépendance de la magistrature est une nécessité fondamentale, que tout pouvoir qui n'a pas de contre-pouvoir mène aux abus de pouvoir.

Oui, il y a des attentats terroristes en Europe, qui nécessitent un renforcement de la sécurité. Oui, il y a eu une crise migratoire, notamment en 2015 et qui requiert une réponse européenne humaine et concertée. Oui, il y a une crise économique, qui demande de repenser notre Etat Providence. Oui, il y a le changement climatique qui créera des conflits sur l'accès aux ressources naturelles ; phénomène qu'il faut anticiper.

Mais ne sacrifions pas les acquis de la démocratie, nos valeurs fondamentales, les droits des personnes vulnérables, la cohésion sociale, la solidarité citoyenne, notre humanité partagée.

L'Etat de droit n'est pas un produit d'exportation aux pays en crise ou post-conflits. L'Etat de droit n'est pas la baguette magique qui va réduire les flux migratoires. C'est le socle de notre société, de notre vivre-ensemble. Au-delà des constitutions, des lois, des institutions étatiques qui sont nécessaires, l'Etat de droit est aussi un ensemble de valeurs dont tout un chacun – membre du gouvernement, député, magistrat, politicien, fonctionnaire, policier, journaliste, activiste, adulte, jeune, ... doit être imprégné. Des valeurs que chacun de nous défend contre vents et marées, contre la polarisation, la manipulation de la diversité incontournable et riche de nos sociétés.

RCN J&D s'inscrit dans cette mission, car, en ce qui concerne les atteintes à l'Etat de droit, le constat de RCN J&D est toujours « Si c'est là, c'est ici ».

Martien Schotsmans, Directrice.

RCN Justice & Démocratie en bref

Créée au lendemain du génocide commis au Rwanda, RCN J&D est une ONG belge qui mène des projets de reconstruction de l'Etat de droit dans différents pays en transition ou en développement depuis 1994. Pour servir la société et les personnes, la justice doit s'adapter aux réalités et aux besoins sociaux, économiques et culturels ; permettre le dialogue et le maintien du lien social ; être accessible à tous ; instituer des normes et des pratiques positives garantissant les libertés et l'égalité devant la loi ; lutter contre l'impunité des crimes les plus graves et enfin respecter les principes de l'Etat de droit.

La mission de RCN J&D est de « Promouvoir et appuyer une Justice de Proximité et une Justice Transitionnelle, ainsi que des pratiques démocratiques dans des sociétés et des Etats en transition ou en développement, et sensibiliser le public européen à la prévention des conflits ». RCN J&D identifie le renforcement des principes et mécanismes de la justice comme vecteur essentiel pour le développement et la paix durables.

Ses actions de soutien à la reconstruction du système judiciaire s'adressent tant aux opérateurs institutionnels qu'à la société civile. A travers ses activités, RCN J&D contribue à l'institution d'une justice au service de la société et des personnes, garantissant les droits des plus vulnérables.

Vision et mission de RCN Justice & Démocratie

« Il ne peut y avoir de société sans justice »

Cette vision a été traduite en grands principes d'intervention :

- Une approche basée sur les droits (« Rights based approach ») en appuyant la création et la mise en œuvre de politiques de justice conformes aux standards internationaux, aux droits humains et aux accords de paix.
- La contextualisation, de sorte que les politiques de justice doivent prendre en compte le contexte social, économique et culturel du pays en question, ainsi que les besoins et aspirations des populations.
- Une participation active des citoyens dans la justice, comme ils ne sont plus seulement des sujets passifs à qui justice est rendue, mais deviennent des acteurs engagés qui critiquent et questionnent.
- La légitimité de la justice — aussi bien des acteurs, des normes que des décisions de la justice — pour que les actions de justice soient perçues comme désirables, adaptées et appropriées.

- La pluralité des mécanismes, d'acteurs et de valeurs de la justice (ou « pluri-juridisme ») est une réalité sur le terrain, que RCN J&D prend en compte. Les mécanismes alternatifs sont considérés comme un mode valable de règlement de conflits, à condition qu'ils soient conformes aux standards des droits humains.
- La redevabilité de toute instance ou acteur de la justice, aussi bien vis-à-vis des autorités judiciaires (en interne) que vis-à-vis du public (en externe) les oblige à rendre compte de l'exercice de leur responsabilité à toutes les parties prenantes.
- L'efficacité de la justice requiert que des décisions de qualité soient rendues, mais aussi qu'elles soient acceptées par les justiciables et mises en œuvre par les différents services étatiques.

Objectifs de RCN Justice & Démocratie

RCN Justice & Démocratie contribue à l'instauration d'une justice au service de la société et des personnes, garantissant les droits des plus vulnérables dans des Etats en transition ou en développement en vue de :

- Promouvoir et appuyer le (r)établissement de l'Etat de droit et le respect des droits humains en vue du développement durable (Justice de Proximité).
- Promouvoir et appuyer la résolution des conflits du passé en vue de la prévention de nouveaux conflits et de la consolidation d'une paix durable (Justice Transitionnelle).

République démocratique du Congo



INFORMATIONS GENERALES

Population : 81 339 899
(Banque mondiale 2017)
Superficie : 3 345 409 km²
Capitale : Kinshasa
RNB/hab. : 450 \$ (Banque mondiale/2017)
IDH : 0.435-176^{ème} (PNUD/2017)

Contexte

2016 s'était achevée par la signature, in extremis, de l'accord dit « de la Saint Sylvestre » organisant, après l'expiration du second et dernier mandat constitutionnel du Président Joseph Kabila, le 19 décembre 2016, une période de transition politique d'un an.

Elle devait conduire à l'organisation de l'élection présidentielle, une « cogestion » du pouvoir pendant cette période et comportait un engagement de ne pas changer en la matière la donne constitutionnelle.

Pour autant, 2017 a sérieusement mis à mal ces espoirs de transition douce, car les arrangements particuliers de l'accord n'ont jamais vu le jour, la Conférence Episcopale Nationale du Congo – CENCO ayant également abandonné son rôle de médiateur face au défaut d'avancées tangibles.

La Commission Electorale Nationale Indépendante – CENI, quant à elle, a établi, sous pression internationale et de manière laborieuse, un calendrier pour les élections présidentielle, législatives, provinciales et locales, en repoussant la première échéance au 23 décembre 2018.

Le décès de l'opposant historique Etienne Tshisekedi, en Février 2017, a fragilisé l'opposition qui a connu d'autres difficultés : nomination par le pouvoir en place d'un premier ministre contesté dans les rangs de l'opposition et opposants politiques préparant l'incertaine échéance électorale de l'extérieur du pays.

Qualifiée de « glissement », cette situation politique et institutionnelle a perduré tout au long de l'année 2017. Alors que les élections promises n'ont pas été tenues, la répression dans le sang de manifestations certes interdites, notamment à la sortie des églises a particulièrement marqué les esprits.

D'après le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH), « entre le 1er janvier 2017 et le 31 janvier 2018, au moins 47 personnes, dont quatre femmes et trois enfants, ont été tuées par

des membres des services de sécurité et des forces de défense alors qu'elles participaient à des manifestations, ou en marge de celles-ci. Le BCNUDH a documenté d'autres violations des droits de l'homme commises dans ce contexte, notamment des violations du droit à l'intégrité physique et du droit à la liberté et à la sécurité de la personne, ainsi que des violations des libertés fondamentales, telles à la liberté d'opinion et d'expression¹ ».

2017 a également connu des problèmes et troubles sécuritaires dans plusieurs provinces, dont les Kasai, le Nord Kivu à Beni, le Tanganyika, le Kongo Central, mais également sporadiquement au Haut-Katanga. Selon les agences des Nations Unies, quelques 8,5 millions de personnes étaient estimées comme nécessitant une aide humanitaire, 3,8 millions de personnes déplacées étaient évaluées avec plus de 600.000 personnes réfugiées dans les pays limitrophes.

L'origine des troubles imputée officiellement aux rivalités tribales (suite du conflit Kamuna Nsapu au Kasai) et aux incursions de milices armées, n'a pu véritablement être déterminée. Des morts parmi la population civile mais aussi parmi les troupes de la MONUSCO sont à regretter (Beni en décembre 2017). Deux experts-enquêteurs mandatés par les Nations Unies furent également assassinés en mars 2017 au Kasai Central : un chapelet d'événements égrenés tout au cours de cette funeste année.

Dans ce contexte, l'évasion de plus de 5000 détenus dont 4000 à la prison centrale de Kinshasa et à Beni au Nord Kivu, n'a laissé présager rien de bon en termes de maintien de l'ordre et de la sécurité des populations.

Les difficultés économiques ont également éprouvé les congolais avec une inflation évaluée à plus de 50% à la mi-2017 (revenant aux énormes taux du début des années 2000²).

1 BCNUDH, « Recours illégal, injustifié et disproportionné à la force lors de la gestion des manifestations publiques en République Démocratique du Congo », mars 2018 ; p.2.
2 CIA notebook, https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/print_cg.html

République démocratique du Congo

L'effondrement des réserves de la Banque Centrale notamment dû à la chute des prix des matières premières³ et l'incertitude politique ont grevé les apports en devises. Des grèves pour le pouvoir d'achat ont pu alimenter la contestation sociale. Les conditions de vie sont demeurées encore très précaires pour certains avec la réapparition cette même année du choléra: 55,000 cas recensés avec 1,190 patients décédés⁴. L'économie, la politique et la sécurité comme autant de facteurs stigmatisant pour la RDC en cette année 2017.

Dans ce climat incertain, des projets de lois ont été préparés en vue de diverses réformes institutionnelles. Ces projets revêtent, sous couvert de souveraineté nationale et de « retour à l'ordre public », un potentiel de resserrement drastique de l'espace pour la société civile avec des restrictions importantes des libertés individuelles, d'association et d'expression.

Ces projets de lois, à considérer dans leur ensemble, sont le projet de loi dite de protection des défenseurs des droits humains, le projet de loi sur les associations sans but lucratif⁵ et le projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme toujours en débat en 2018.

Deux événements positifs à néanmoins mettre en lumière pour l'année 2017 dans le monde judiciaire :

L'adoption de la Politique Nationale de Réforme de la Justice 2017-2026 faisant suite aux Etats Généraux de 2015 et le verdict de l'affaire dite de « Kavumu » portée devant la Cour Militaire du Sud Kivu, où, grande première dans l'histoire pénale de la RDC, un politicien en poste a été reconnu coupable et condamné à une peine de prison à perpétuité pour des crimes commis par lui-même et les miliciens qu'il dirigeait. Les viols perpétrés contre 37 fillettes (de 18 mois à 12 ans) entre 2013 et 2017 furent reconnus comme constituant des crimes contre l'humanité ravivant quelques espoirs dans la lutte contre l'impunité.

Les interventions de RCN Justice & Démocratie en RDC

2017 a été pour l'équipe de RCN J&D et ses partenaires une année de transition. Alors que le projet Kuleta Haki-Rendre Justice - à Lubumbashi s'est achevé en septembre 2017, un nouveau programme quinquennal 2017-2021 allait démarrer. L'équipe de RCN J&D en RDC a été grandement renouvelée en milieu d'année du fait de l'obtention de financement pour mettre en œuvre ses nouvelles actions. Un travail de ré-impulsion des partenariats, de formation des nouveaux collaborateurs a été réalisé afin de créer une émulation collective, une même compréhension des enjeux et méthodologies de travail.

Transition également dans le type d'appui fourni. RCN J&D s'est engagé en 2017 en RDC à intervenir de moins en moins directement pour privilégier davantage les actions via le renforcement d'organisations locales. Ce choix stratégique devrait permettre d'ici à 2021 de renforcer les partenaires de la société civile congolaise œuvrant dans le domaine de la justice et des droits humains tout en délivrant des services de qualité aux populations bénéficiaires.

KULETA HAKI – RENDRE JUSTICE

Lutter contre la corruption dans le système de la justice pénale à Lubumbashi – 2015-2017

Financement: US State Department, Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs (INL).

« Parce qu'on était à trois, il a changé d'avis. Ce jour-là, on était forts ».

Initié en août 2015 par RCN J&D en partenariat avec CDA Collaborative Learning Projects et clôturé en septembre 2017, ce projet pilote a su dans un contexte si sensible et complexe, impulser, à travers une approche innovante, des comportements de lutte contre la corruption au niveau judiciaire.

Il s'agissait d'identifier ces résistants au sein du système judiciaire et de les mettre en contact. Un renforcement technique sur la problématique de la corruption et des actions de team-building visaient à favoriser les solidarités de vues afin qu'ils se sentent partie d'un ensemble. En résistant à différents degrés et échelles ils pouvaient alors montrer aux autres acteurs qu'il est possible, dans un environnement sensible et complexe, de résister ; le principe de « force par le nombre » entraînant alors d'autres acteurs de la chaîne pénale à les suivre dans leur combat du quotidien.

En élargissant progressivement le cercle de ces soutiens à d'autres intervenants tels que les policiers, les journalistes, des membres de la société civile et des universitaires, ils ont pu constituer un groupe plus fort et connecté.

Une évaluation externe a été conduite fin 2017. Elle a permis d'en dégager les résultats suivants et apprentissages utiles pour la suite.

Après l'arrêt des appuis du projet le réseau comportait encore quelques 80 membres appartenant au monde judiciaire, société civile, académique et journalistique de Lubumbashi. Comme souligné par l'évaluation :

« L'existence même du réseau, dans ce contexte, est un succès ».

³ Chute des cours notamment du cuivre et du cobalt qui assurent 80% de ses recettes d'exportation, Banque Mondiale, <http://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview>

⁴ OMS : <http://www.afro.who.int/fr/node/9323>

⁵ Projet de loi modifiant et complétant la loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique.

République démocratique du Congo

La **connectivité**, « le fait de ne pas être seul », de pouvoir résister en groupe, est citée comme étant l'apport central du Réseau. Le Réseau a pu aussi **réduire les différences hiérarchiques entre les membres** et encourager l'écoute et le support entre eux. Le Réseau a également suscité **un sentiment de fierté chez les membres**.

L'appropriation par les collègues ou par les chefs du « principe » Kuleta Haki offre un potentiel pour la diffusion des valeurs et pratiques anti-corruption, ainsi qu'un levier pour rappeler à ces autorités leur engagement.

« Je suis Kuleta Haki car je suis chef d'un Kuleta Haki »

Trois formes principales de résistance ont été constatées dans les comportements de lutte de la corruption :

- La logique de contournement (dans une situation où le risque de corruption est très fort je demande à être des-saisi),
- La logique de résistance passive (je ne demande pas de corruption).
- Et la résistance active (je tiens ma position dans un dossier malgré les influences, et je refuse une offre de corruption). Cette dernière forme suppose un contexte professionnel bienveillant et soutenant, à défaut cela peut être difficile, voire dangereux.

Actions réalisées en 2017

RCN J&D a organisé des formations sur le concept de la corruption et les stratégies de résistance, sur la lutte contre les préjugés (et communication), sur le genre :

- 5 séances de théâtre participatif mettant en scène des pratiques quotidiennes de corruption dans les différents corps de métiers, qui ont permis de développer des stratégies de résistance;
- 10 journées de team building du réseau pour développer des liens avec les autres membres et susciter la confiance entre eux. Partage d'histoires et de stratégies;
- Elaboration d'un guide de résistance (capitalisation des stratégies) et de 2 tracts pour aider les actions d'influence des collègues et des chefs ;
- Actions d'influence des chefs et des collègues par les membres du réseau ;
- Mécanisme de redevabilité/ suivi mis en place dans le réseau
- 3 journées de team-building réseau et sous-groupes qui ont permis de disséminer les stratégies, de collecter les histoires, de garder la dynamique ;
- Extension du réseau à un sous-groupe de policiers : recentrage sur 1 commissariat en lien avec partenaires travaillant de ce commissariat.



Le réseau de Lubumbashi et RCN J&D souhaitent en 2018 trouver les soutiens nécessaires pour faire perdurer cette belle aventure. Le réseau nécessite plus de renforcement organisationnel et en leadership, capacités de mieux stratégiser ses actions, se protéger davantage.

Le renforcement de l'axe société civile-médias est également important afin d'amplifier l'impact et de conscientiser davantage la population.

Enfin, considérer encore plus la capitalisation et l'extension de cette expérience à d'autres endroits où RCN J&D et ses partenaires travaillent semble être un axe utile pour une inclusion plus large de la problématique de la corruption dans le travail sur la justice en RDC.

Programme CONJUGUE : Congo Justice Genre Egalité 2017-2021

Financements 2017 : Coopération Belge au Développement et Wallonie-Bruxelles International.

Afin de renforcer la gouvernance des acteurs étatiques et non-étatiques pour améliorer le respect des droits humains et la mise en œuvre de la parité, RCN J&D a modélisé avec ses partenaires congolais un programme quinquennal (2017-2021) articulé autour de 3 axes principaux :

- Renforcer la redevabilité des institutions de la chaîne pénale, au travers d'une meilleure gouvernance dans la procédure de la garde à vue, pour le respect des droits des justiciables ;
- Encadrer et articuler avec la justice formelle les modes alternatifs de résolution de conflits (MARC), auxquels les justiciables congolais recourent fréquemment. L'objectif est d'améliorer la qualité de ces MARC pour la population et notamment qu'ils prennent plus en compte les droits des femmes ;

République démocratique du Congo

- Enfin, tenant compte du contexte spécifique de la RDC, appuyer la médiatisation et la sensibilisation sur certains procès portant sur les crimes internationaux qui se déroulent en RDC. Le but étant que les médias et la population soient mieux informés et acquièrent des clefs de compréhension sur cette problématique.



Séance de théâtre participatif Lubumbashi, Juillet 2017.

« Qui t'a dit que la levée copie est de 50 USD ? C'est bel et bien 5000 Francs Congolais ! », m'a expliqué mon collègue Jean qui est en charge de délivrer la levée copie au Parquet Général près la Cour d'Appel. Tout le monde savait que pour obtenir la levée copie, il faut payer 50 USD, montant non légal imposé de fait par ceux qui avaient été en charge de ce service avant Jean. C'est quand j'ai eu besoin de ce document que j'ai découvert le véritable coût, grâce à Jean. J'étais très content de constater « l'honnêteté et l'intégrité de Jean » qui m'inspire toujours !

—Témoignage d'un agent de l'ordre judiciaire—

Pour mener à bien ce programme, RCN J&D collabore avec plusieurs partenaires de la société civile congolaise.

- Acteurs œuvrant notamment dans le monitoring des cachots et le lien entre population et police : SOPROP (Solidarité pour la promotion sociale et la paix) et ADEDEFO (Association pour la défense des enfants, femmes et opprimés)
 - ◊ A Kinshasa, le partenariat s'est arrêté fin 2017 avec SOPROP, pour des raisons externes à RCN J&D. COJESKI (Collectif des jeunes solidaires de Kinshasa) a repris les activités et poursuit le travail.
 - ◊ Au Kasai, c'est ADEDEFO qui mènera les activités en 2018;
- Sur l'axe de renforcement et standardisation des processus de modes alternatifs de résolution des conflits (MARC) :
 - ◊ Au Nord Kivu, SOPROP, **FAT** (Forum des Amis de la

Terre), UCOFEM (Union congolaise des femmes des média) et COMEN (Congo Men's network) œuvrent dans un approche intégrée en incluant la perspective genre dans les MARC et l'empowerment des femmes.

- ◊ Au Kasai l'organisation TDH (Travail et Droits de l'Homme) encadrera ses médiateurs pour réaliser le travail sur les MARC.
- Enfin, UCOFEM travaillera en outre avec RCN J&D sur le troisième axe notamment par l'organisation de clubs d'écoute relatifs aux procès pour crimes internationaux qui seront médiatisés en RDC;
- L'Université du Graben (Nord Kivu) et le Centre de Criminologie et de Pathologie Sociale (CCPS) de Kinshasa agiront dans le processus de recherche-action.

Actions réalisées en 2017

En septembre 2017 s'est déroulé à Kinshasa l'atelier de lancement du projet (durant lequel fut trouvé le nom "CONJUGUE" par l'ensemble des partenaires). Il a permis de créer une dynamique pour le projet, d'en harmoniser sa compréhension, ses objectifs, de rappeler les règles communes en matière de gestion programmatique et financière.

Autour de l'axe 1, concernant la garde à vue, sur les communes Kisenso, Lemba et Matete à Kinshasa, les actions suivantes ont été conduites :

- un module de formation sur les outils de monitoring et la stratégie de monitoring a été réalisée entre SOPROP et RCN J&D ;
- 8 moniteurs ont été formés aux conditions légales de la Garde à vue mais aussi à la méthodologie d'enquête et de visite, grâce à une formation participative ;
- 6 lieux de détention ont reçu 32 visites des moniteurs au cours desquelles 267 personnes gardées à vue ont été interrogées sur leurs conditions de détention, dont 14 femmes ;

Il en est ressorti que :

- 80 % n'avaient pas été immédiatement informés de leurs droits
- 25 % n'avaient pas été informés du motif de leur arrestation
- 68 % demeuraient en dépassement du délai légal de la garde à vue.

Tout ceci alimentant des champs concrets d'action.

République démocratique du Congo

Autour de l'axe 2, concernant les MARC, Nord Kivu et Kasai :

Au Nord-Kivu le contexte révèle les caractéristiques suivantes :

- Un très grand nombre d'acteurs nationaux et internationaux compétents en matière de résolution et transformation de conflits dans la zone (suite aux deux décennies de guerre et d'insécurité)
- Des acteurs très bien implantés et ayant développé toute une série de petites structures locales qui règlent quotidiennement les conflits (paillotes de paix, etc.), lesquelles sont régulièrement formées par des ONG internationales ou « maisons-mères » de Goma.
- Des chefs traditionnels, premiers à recevoir et à gérer des conflits, ayant bénéficié pour certains de quelques formations en gestion de conflits par des ONG nationales et internationales.

SOPROP a travaillé en 2017 avec 3 de ses structures de protection communautaire (SPC), avec le soutien de RCN J&D :

- Soutien au fonctionnement des structures de formation communautaire
- 2 formations sur les MARC pour les membres des SPC
- 2 campagnes de sensibilisation sur les MARC auprès de la population (pièce de théâtre) touchant plus de 1 000 personnes.
- 4 jugements d'expédient du Tripaix de Masisi ont homologué 4 compromis trouvés dans des conflits fonciers, grâce à une médiation assurée par la sous-coordination foncière de Masisi.

En parallèle, une mission de cartographie et collecte de données a eu lieu dans le Masisi avec les autres acteurs (COMEN,

FAT et RCN J&D) pour redéfinir les zones d'intervention et revoir la stratégie d'intervention 2018.

Au Kasai, le contexte est différent :

- Très peu d'acteurs locaux, nationaux et internationaux compétents en matière de résolution et transformation de conflits dans la zone
- Par conséquent, pas de structures existantes au niveau des villages pour régler les conflits
- Des chefs coutumiers non formés en résolution de conflits et eux-mêmes sujets à de très nombreux conflits de pouvoir coutumier (résurgence de conflits suite à Kamuina Nsapu).

En 2017 :

- 280 médiateurs choisis par TDH. 84 sont des femmes.
- 280 médiateurs ont reçu la formation en matière de MARC
- 39 réunions d'appui aux médiateurs sous pools
- 16 alertes des conflits ont été reçues par les médiateurs et analysées.
- 7 conflits « importants » traités
- 88 séances de sensibilisation aux MARC ont été réalisées au courant de la période, utilisant diverses techniques (porte à porte, groupe de discussion et campagne des masses) touchant ainsi environ 3.517 personnes.
- 2 séances de réflexion et d'échanges organisées entre les acteurs judiciaires de la ville de Tshikapa et les médiateurs de TDH et autres structures intéressées par les MARC



Travaux entre partenaires par objectif spécifique, atelier de lancement CONJUGUE, Sept.2017



Travaux de présentation des structures, atelier de lancement CONJUGUE, Sept.2017

République démocratique du Congo

- Présence d'un auteur, TDH, spécialisé depuis plus de dix ans dans le domaine et dans tout l'espace kasaïen, avec une expertise en résolution de conflits fonciers et coutumiers et reconnu localement.

La stratégie d'intervention suivie par TDH Kasaï comprend le soutien à une structure, celle de TDH, articulée sous forme de pool (à Tshikapa et Kamonia) et de 15 sous-pools. Des médiateurs issus des communautés travaillent dans chaque sous-pool, sont accompagnés et formés régulièrement sur différentes thématiques, sur les MARC. Ils résolvent des conflits, font remonter les alertes et sensibilisent la population en prévention des conflits.

En décembre 2017, a également démarré le projet baptisé « RESTORE »: RESistons à la TORTure Ensemble (2018-2020).

Financement : Instrument européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH) – Union Européenne

Ce projet est mis en œuvre tant au Rwanda qu'en RDC.

Il vise à réduire les actes de torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants dans les lieux de détention⁶. L'action prévoit un travail en termes de prévention de ces actes, de redevabilité des acteurs concernés, mais également un travail au niveau des mécanismes de réponse, qu'ils soient judiciaires, médicaux ou psycho-sociaux. Pour ce faire, l'action s'attaquera à la transformation des attitudes des détenteurs d'obligations (résultat 1) et des hommes et femmes titulaires des droits (résultat 2), afin de faire évoluer les pratiques et renforcer l'accompagnement des victimes.

Au Rwanda, l'organisation ARAMA (Association for Research and Assistance Mission for Africa) en sera le principal acteur sur Kigali ainsi que les districts de Gasabo, Kicukiro et Nyarugenge ; province l'Est, Ngoma.

En RDC, les actions de COJESKI et de RCN J&D réalisées sur Kinshasa dans le cadre du programme CONJUGUE seront utilement complétées par un appui psycho-social des victimes de torture et de mauvais traitements. **L'association OSD (Œuvre sociale pour le développement)** se chargera de ce complément. Les communes ciblées sont Kasa Vubu, Bumbu et Kalamu. OSD tient une clinique, intervient dans les lieux de détention et accompagne les victimes de la torture en RDC, à Kinshasa.

Actions Réalisées en 2017 :

Une cartographie des acteurs clés dans les 3 communes d'intervention en RDC et des rencontres préparatoires à la mise en œuvre des activités en RDC et au Rwanda se sont déroulées en décembre 2017.



Partenaires du Rwanda et de RDC lors de l'organisation du premier comité de pilotage à Kinshasa en mars 2018

6. Par lieu de détention, il est entendu, dans ce projet, les cachots et autres lieux faisant moins l'objet de contrôles et d'attention, comme les établissements pour mineurs ou les centres psychiatriques dans lesquels se pratique parfois la détention.

République du Burundi



INFORMATIONS GENERALES

Population : 10 864 245
(Banque mondiale 2017)
Superficie : 27 830 km²
Capitale : Bujumbura
RNB/hab. : 290\$ (Banque mondiale/2017)
IDH : 0.400—184° place sur 188 ; PNUD/2017)

Contexte

Tensions et violences politiques

Parmi les indicateurs de tensions politiques internes burundais, il faut d'abord noter, fin 2017, l'échec des négociations menées sous l'égide de l'East African Community par l'ex Président tanzanien Benjamin Mkapa à Arusha, échec qui, dans un premier temps, avait conduit ce dernier à présenter sa démission. Il lui a toutefois été demandé de prolonger son mandat pour tenter l'impossible : mettre les autorités burundaises autour de la même table que l'opposition politique en exil. La tâche est d'autant plus ardue que, tout au long de l'année 2017, des divergences constantes ont eu lieu entre, d'une part, l'opposition politique en exil et l'opposition politique siégeant à l'Assemblée nationale du Burundi et, d'autre part, au sein même de l'opposition politique en exil.

L'opposition politique présente au Burundi a vu, au cours de l'année 2017, augmenter la pression sur ses militants, notamment à travers des vagues récurrentes d'arrestation (souvent temporaires) de ces derniers. Des tensions apparaissent régulièrement entre les jeunes militants de l'opposition politique interne et les jeunes militants du parti au pouvoir (Imbonerakure).

De la crise socio-politique à la crise économique

Courant 2017, l'Union Européenne a, par deux fois, rencontré les autorités burundaises dans un exercice d'évaluation de l'évolution de la situation relative aux droits humains, à la liberté d'action de la société civile et des médias, et du traitement judiciaire des cas de meurtres, torture et enlèvements/disparitions forcées ayant eu cours depuis la décision de la mise en œuvre des « mesures appropriées » de la part de l'UE en application de l'art 96 des accords de Cotonou. Force est de constater qu'en 2017, les autorités burundaises n'auront pas convaincu les experts de l'UE tant sur les mesures adoptées par le Burundi que par leur mise en œuvre.

L'incidence des « mesures appropriées » décidées par l'UE, et consolidées par ses Etats membres présents au Burundi a induit une baisse importante des devises disponibles dans le pays, rendant difficile l'approvisionnement en carburant, en médicaments et en intrants agricoles de qualité. Globalement, les mauvaises relations diplomatiques avec le Rwanda voisin et la décision du Gouvernement burundais d'interdire les exportations vers ce pays, cumulé au manque de devises, ont sérieusement impacté le niveau de vie de la population burundaise dans un pays déjà fragile économiquement. Ces difficultés d'origine politique ont été accentuées par une saison des pluies chaotique ayant engendré inondations et destruction d'habitations et de récoltes. On a observé, fin 2017, un timide retour de quelques milliers de réfugiés burundais de Tanzanie, notamment à l'appel des autorités burundaises et par la pression du Gouvernement tanzanien.

Malgré ces difficultés, le Burundi semble timidement remonter économiquement la pente avec une légère reprise de la croissance, estimée à 1 ou 1,5%.

Place des médias au Burundi

L'espace médiatique assez varié et occupé par de nombreux acteurs au Burundi avant la crise de 2015 s'est réduit durablement et l'année 2017 n'a pas vu d'évolution positive ni négative par rapport à 2016. Le Conseil National de la Communication est très vigilant et prononce parfois des suspensions d'émission ou de diffusion à l'encontre de radios qui ne respecteraient pas à la lettre leur ligne éditoriale.

Contrôle accru de la société civile burundaise

Depuis la loi relative aux asbl burundaises de fin décembre 2016, les autorités burundaises sont autorisées à réclamer aux organisations de la société civile burundaise de nombreux documents de contrôle et à faire des audits,

République du Burundi

contrôler l'activité réelle des OSC. L'atteinte à la sûreté de l'Etat est, au Burundi comme dans d'autres pays, à l'égard des OSC ou des individus, un outil juridique permettant d'écarter toutes OSC qui aurait pour action de collecter des informations sur les violations des droits humains au Burundi. C'est ainsi que la Ligue Iteka (FIDH Burundi), l'ACAT-Burundi et Fontaine Isoko, pour ne citer que les plus importantes OSC actives dans les droits humains, ont été fermées par décret du Ministère de l'Intérieur fin décembre 2016 et certains de leurs salariés quand ils ne sont pas en exil sont arrêtés ou recherchés activement tout au long de 2017. La loi adoptée fin décembre 2016 donne de nouveaux outils de contrôle aux autorités burundaises sur l'action de la société civile nationale.

Renforcement du contrôle des ONGE

La société civile nationale n'est pas la seule visée par une loi facilitant le contrôle poussé de leurs activités ou fonctionnement par les autorités burundaises.

Le 23 janvier 2017 a été promulguée une loi portant révision du statut des ONG étrangères.

Outre la multiplication des organes de contrôles, les ONG internationales sont désormais soumises à des obligations de rapportage semestrielles, et doivent fournir des informations multiples aux différents échelons de l'exécutif burundais (national, provincial et dans la pratique, parfois aussi communal). Par ailleurs, les conditions d'agrément des ONG internationales se sont durcies, notamment par l'exigence de déposer 1/3 du budget à la Banque centrale du Burundi avant même de pouvoir commencer les activités. Dans le même sens, la fiscalité appliquée aux salariés nationaux des ONG internationale est plus dure que pour l'ensemble du secteur privé, et les ONG internationales doivent mettre en œuvre les équilibres ethniques constitutionnels, alors que la constitution ne prévoit pas que de tels quotas puissent s'appliquer au secteur privé. Enfin, les protocoles d'exécution avec un Ministère de tutelle des programmes des ONG internationales sont désormais obligatoires, sous peine pour l'ONG internationale de perdre son agrément au Burundi. Fin 2017, de nombreuses ONGE sont encore en attente de la signature de ce fameux protocole, conditionnant notamment les importations détaxées et les visas des staffs expatriés.

La CPI

Alors que le Gouvernement du Burundi avait, en 2016, remis à la CPI la décision parlementaire qui autorisait le Gouvernement du Burundi à se retirer du Statut de Rome instaurant la Cour Pénale Internationale, et alors que le préavis d'un an pour que le retrait soit effectif prenait effet le 27 octobre 2017, la Procureure Générale de la CPI a, le 25 octobre 2017, été autorisée à ouvrir une enquête pour « Crimes contre l'humanité qui auraient été commis au Burundi ou par des ressortissants burundais à l'extérieur de leur pays depuis le 26 avril 2015 et jusqu'au 26 octobre 2017 », la CPI se réservant d'étendre cette période d'investigation si des faits connexes à ceux faisant l'objet de l'enquête étaient révélés.

Cette décision de la CPI a créé la surprise, notamment à Bujumbura, étant donné qu'elle n'a été annoncée que le 9 novembre 2017 (la Procureure ayant obtenu un délai de 15 jours entre la décision et l'annonce aux autorités burundaises pour permettre aux victimes et témoins auditionnés lors de l'enquête préliminaire de se mettre hors de portée de toute pression). Alors que le Burundi était informé qu'il avait la possibilité, dans le mois qui suit la notification de l'ouverture de l'enquête, d'informer le procureur qu'il ouvre ou qu'il a ouvert lui-même une enquête sur ses ressortissants, pour des actes criminels qui peuvent être constitutifs de crimes relevant de la compétence de la CPI et qui ont un rapport avec les renseignements notifiés par le procureur, la Ministre de la Justice, Mme Aimée-Laurentine Kanyana a indiqué, au nom du Gouvernement burundais, que le Gouvernement du Burundi ne collaborerait jamais avec la CPI.

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

L'année 2017 a vu démarrer un nouveau programme pour la période 2017-2021.

Contribuer à la réduction des violences domestiques basées sur le genre et des inégalités de genre dans les successions au Burundi

Financement : 80% DGD, co-financement partiel SIDA, pour une durée de 60 mois

Le programme a été conçu en réponse à un contexte culturel, social et politique dégradé qui favorise la commission de violences basées sur le genre au Burundi (patriarcat marqué, tant dans les rapports de couples que dans les successions ou encore dans les définitions des genres), les effets sont aggravés par la crise actuelle sur le plan économique et politique renforçant la pression sur les hommes dans leur rôle de soutien matériel au foyer, et faisant des femmes, la principale variable d'ajustement: il en résulte une crise institutionnelle confinant à plus d'impunité relative au traitement des auteurs de violences basées sur le genre (VBG) du fait de préoccupations sécuritaires et politiques, etc.).

Le projet s'articule ainsi autour de deux objectifs spécifiques en partenariat avec l'AJCB et la CAFOB.

Le premier volet, « Prévention et traitement durable du phénomène » visant à mieux informer les victimes et victimes potentielles de leurs droits, et à contribuer à un changement de mentalités dans les communautés (chez les hommes et les femmes).

République du Burundi

Le second volet, « Réponse au phénomène », avait quant à lui pour but d'assister les survivant(e)s de VBG sur le plan psychologique, médical et juridique, ainsi que de sensibiliser et mobiliser les acteurs administratifs, judiciaires et sociaux dans la lutte contre l'impunité des violences basées sur le genre. Ces deux volets étaient complétés par un volet renforcement des capacités des OSC partenaires, AJCB et CAFOB, tant dans leurs méthodologies et techniques d'intervention que sur leurs capacités organisationnelles.



Photo d'une consultation avec la psychologue du centre intégré de Mwaro, en train d'écouter une victime de VBG, le 13 décembre 2017 (photo recueillie avec le consentement de la victime)

Le projet a atteint les objectifs pour 2017 dans un contexte marqué par de nombreuses difficultés notamment dans le secteur de la justice. Le volet « Prévention et traitement durable du phénomène » visait globalement à promouvoir et appuyer la prévention et l'énonciation des violences basées sur le genre à travers des actions de sensibilisation et d'information. Plus concrètement, " le résultat recherché était que « les femmes, les hommes et les communautés perçoivent les violences sexuelles et domestiques comme des actes néfastes et répréhensibles, et développent une attitude de soutien envers les victimes". Les activités suivantes ont été menées afin d'atteindre ce résultat :

Emissions de radio :

- 1 atelier de révision des spots courts et des programmes longs
- 105 diffusion des 7 spots VBG (dont un spécifique à la loi de 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des VBG)
- 4 diffusions de programmes radio longs.
- 3 productions d'émissions délocalisées Barushenguhere dans les trois provinces d'intervention
- 3 diffusions d'émissions délocalisées Barushenguhere (1

diffusion chacune)

Dialogues communautaires :

- Révision et capitalisation de la méthodologie et des outils d'animation des dialogues communautaires
- Réévaluation des outils de vulgarisation du droit des VBG déjà produits par le CAFOB ou par RCN J&D dans son projet DGD 2016, (boîtes à image, livret VBG)
- Identification et recrutement de 17 binômes d'animateurs communautaires (paritaires)
- 3 ateliers de formation
- 3 ateliers de présentation du projet aux autorités locales et leaders communautaires (un par province)
- Réalisation 51 dialogues communautaires (leaders communautaires et citoyens) sur les attitudes basées sur le genre et les violences envers les femmes et sur l'égalité de genre dans les successions.



Séance de dialogue communautaire sur la colline Butwe (Bururi), le 23/11/2017.

République du Burundi

Ces dialogues ont réuni 1.020 personnes, dont 510 femmes et 510 hommes, dont 237 leaders communautaires des deux sexes, des couples anti-modèles (sélectionnés par les animateurs.trices) et des couples modèles (« repentis ») sélectionnés par les animateurs.trices.

En ce qui concerne les 64 animations communautaires de vulgarisation du droit et d'information sur la prise en charge des victimes de VGB, elles n'ont pas pu se tenir en 2017, l'activité étant soumise à autorisation gouvernementale.

Le second volet : améliorer la protection des femmes, la défense de leurs droits par une réponse renforcée des acteurs sociaux et administrativo-judiciaires aux victimes de violences domestiques basées sur le genre. Afin d'atteindre ce résultat, les activités suivantes ont été mises en place :

- Identification des intervenants dans les centres de prise en charge intégrée (para juristes, juristes-animateurs et psychologues) : 60 relais communautaires, 3 juristes-animateurs et 6 psychologues. Le recrutement et la formation des « parajuristes » n'étant plus possible du fait de l'incapacité de fournir l'aide juridique (lettre ministérielle), les budgets prévus à cet usage ont été utilisés pour la formation et coaching des « relais communautaires » de prévention contre les VBG et protection des victimes.
- Tenue de 6 ateliers de formation des relais communautaires
- Séances de coaching des relais communautaires de prévention des VBG et protection des victimes : priorité a été donnée aux concertations des acteurs de la chaîne pénale et sociale (ACPS), le nombre de juristes-animateurs ayant été divisés par deux au profit des psychologues des centres.
- 3 séances de formation commune et briefing spécifique des juristes-animateurs et psychologues
- Rééquipements des 6 centres de prise en charge intégrée
- Tenue de séances d'écoute et d'orientation juridique et psychosociale pour les femmes victimes de violences, dans 6 centres intégrés : 169 prises en charge psychosociales, 47 prise en charge médicales et 10 dossier d'assistance judiciaire prise en charge, soit 226 actions de prise en charge. L'objectif pour 2017 était de 810 mais celui-ci est devenu inatteignable en raison de l'interdiction faite par le Gouvernement burundais de fournir de l'assistance juridique dans les centres de prise en charge gérés par des ONG.
- Orientation médicale et aide à l'accès aux soins de santé des femmes victimes de violences : contractualisation avec des centres de soins (centre de santé et hôpitaux) : cette activité a concerné 11 hôpitaux : Muramvya, Fota, Kibumbu, Matana, Rutovu, Bururi, Jenda, Rwibaga et de trois centres de santé: Croix Rouge Mwaro, Muramba et Kivoga.

Le troisième volet concernant les autorités politiques et judiciaires afin qu'elles agissent contre les inégalités de genre dans les successions liées au foncier, ne sera mis en œuvre qu'en 2018

Quant au quatrième volet, il vise l'acquisition par les partenaires d'une forte autonomie de fonctionnement améliorant leur performance institutionnelle globale.

Pour atteindre ce résultat les activités suivantes ont été réalisées :

- Le screening conjoint d'AJCB et du CAFOB a été effectué fin 2017 avec RCN J&D. Comme en 2016, il a porté sur 9 points d'évaluation, dont 4 catégories font l'objet d'un focus : politique genre, gestion des ressources humaines, gestion financière et capacités opérationnelles.
- Rédaction/amendement/mise en conformité du manuel de procédure chez chaque partenaire selon les exigences de la DGD et de RCN J& D.

Ces deux activités de renforcement ont été reportées à 2018. Atelier de capitalisation et révision des méthodologies et outils pour les sujets suivants :

- Dialogues communautaires (VBG et successions égalitaires)
- Animation de vulgarisation du droit (VBG et successions égalitaires)
- Les spots et programmes longs radio VBG
- L'animation des concertations ACPS

Du fait de ce report, l'atelier de capitalisation/révision de la méthodologie et outils d'animation de vulgarisation du droit (VBG et successions égalitaires) a été également repoussé.

En revanche l'atelier de révision et de capitalisation des méthodologies et outils pour les dialogues communautaires, qui s'est déroulé les 6, 10 et 11 octobre 2017, avec les Chargés de projet des partenaires et le Chargé d'action sensibilisation de RCN J&D a permis de valider pour capitalisation et mutualisation, après une légère modification, le guide d'animation des dialogues. Les outils d'animation et de rapportage des concertations ACPS ont été revus avec l'appui d'un consultant qui, dans le projet précédent, avait appuyé deux concertations ACPS.

Non seulement les outils ont été revus, mais également les animateurs des concertations ont été formés aux outils revus notamment avec l'intégration du contenu de la nouvelle loi VBG 2016 et la protection des victimes et témoins. L'atelier de révision et de capitalisation des spots et programmes longs radio VBG, qui s'est déroulé les 6 et 22 octobre 2017 avec la participation du Chargé de projet CAFOB et du Chargé d'action sensibilisation de RCN J&D, a permis la capitalisation de 6 spots radios et 2 programmes longs, ainsi que la production d'un nouveau spot radio spécifique à la loi VBG de septembre 2016.

Royaume du Maroc



INFORMATIONS GENERALES

Population : 33 986 655 (CIA 2017)
Superficie : 446 550 km²
Capitale : Rabat
RNB/hab. : 2 860\$ (Banque mondiale/2017)
IDH : 0.647-123^{ème} (PNUD/2017)

Contexte

A la suite du printemps arabe de 2011 et en particulier du « mouvement du 20 février » au Maroc, le Roi Mohammed VI a engagé son pays dans la voie de la réforme, notamment par l'organisation d'un référendum qui a donné lieu à l'adoption d'une nouvelle Constitution en juillet 2011. La nouvelle Constitution a permis d'entériner des principes fondamentaux d'un Etat de droit : indépendance du système judiciaire, principe de non-discrimination, égalité de genre, importance du rôle joué par la société civile, etc. De façon spécifique à l'égalité de genre, de grands progrès ont été réalisés en ce qui concerne le cadre légal et la mise en place de politiques, stratégies et institutions. Cependant, la mise en œuvre effective de ces principes et outils et l'adaptation de la législation à cette nouvelle Constitution et aux Conventions internationales ratifiées par le Maroc restent encore un défi à l'heure actuelle.

Une prévalence des violences basées sur le genre au Maroc

Une enquête du Haut-Commissariat au Plan de 2011 constate que « sur une population de 9,5 millions de femmes âgées de 18 à 64 ans, près de 6 millions, soit 62,8%, ont subi un acte de violence sous une forme ou une autre durant les douze mois précédant l'enquête, 3,8 millions en milieu urbain et 2,2 millions en milieu rural ⁷ ». Parmi les différentes formes de violences, il est noté que 35,3% des femmes déclarent avoir subi un acte de violence physique depuis l'âge de 18 ans, et 15% pendant les 12 derniers mois, surtout dans les lieux publics et plus en milieu urbain qu'en milieu rural. L'enquête révèle aussi que 23% des femmes déclarent avoir subi un acte de violence sexuelle depuis l'âge de 18 ans, dont 8,7% dans les 12 derniers mois. Cette forme de violence arrive plus souvent dans le cadre conjugal et dans le milieu urbain. Les violences psychologiques sont les plus répandues, avec un taux de 48,4% de prévalence dans les 12 derniers mois, dont les jeunes sont surtout victimes et ceci dans tous les milieux.

Un cadre légal et institutionnel désireux de renforcer l'égalité de genre

Concernant l'égalité de genre, la dynamique des réformes a commencé avec la révision du Code de la Famille (la Moudawana) en 2004 qui a modifié favorablement le statut de la femme. Par la suite, la nouvelle Constitution de 2011 est venue prohiber la discrimination notamment pour motif de sexe ou de circonstance personnelle (art. 22). Plusieurs mesures visant à renforcer l'égalité de genre ont également été mises en œuvre : adoption d'un Programme Multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le genre pour l'autonomisation des femmes et des filles au Maroc (programme Tamkine) en 2008, d'un « Agenda pour l'égalité 2011-2015 », d'un Plan Gouvernemental pour l'Egalité en 2013, création de l'Observatoire national de lutte contre les violences faites aux femmes en 2013, etc. Or, tout comme pour les autres grandes stratégies nationales thématiques, le constat est que les stratégies nationales sont en général pertinentes et solides, mais que les déclinaisons régionales représentent encore un défi.

En outre, des modifications du Code pénal ont abouti à l'abrogation de la possibilité pour l'auteur d'un viol d'épouser sa victime si elle était mineure, à l'incrimination du harcèlement sexuel, de certaines violences conjugales et de quelques aspects de la discrimination basée sur le genre, ainsi qu'à l'aggravation des sanctions pour les crimes de viol et d'attentat à la pudeur visant les femmes⁸. Le 17 mars 2016, le gouvernement marocain a présenté un projet de loi n° 103/13 sur les violences faites aux femmes, qui, est resté bloqué à la Chambre pendant toute l'année 2017. Bien qu'étant positif sur plusieurs points (sanctions sévères contre le harcèlement de rue et pour le mariage forcé d'une fille mineure si violence, aggravation des peines lorsque l'auteur est le mari/divorcé/prétendant ou que la victime est mineure/en situation d'handicap, etc.), il a également fait l'objet de vives critiques de la part des associations de la société civile (pas de pénalisation du viol conjugal, possibilité de régulariser un mariage informel, à savoir mariage coutumier des mineures, et le délai est prolongé de 5 à 10 ans pour la régularisation, etc.)⁹.

Une population encore peu favorable à l'égalité de genre

Même si les droits des femmes et les principes d'égalité de genre sont inscrits dans la Constitution et que des outils politico-stratégiques ont été mis en place,

⁷ Haut Commissariat au Plan, Enquête Nationale sur la Prévalence de la Violence à l'Égard des Femmes, 10 janvier 2011

⁸ <https://euromedrights.org/wp-content/uploads/2018/03/Factsheet-VAW-Morocco-FR-Mar-2018.pdf>

⁹ Voir le projet de loi n°103/13 et les articles suivants : <https://www.hrw.org/fr/news/2018/02/26/maroc-une-nouvelle-loi-contre-les-violences-faites-aux-femmes>

Royaume du Maroc

il ressort de plusieurs enquêtes que les perceptions socioculturelles tendent plutôt vers les idées traditionnelles d'inégalité ce qui se traduit par des violences basées sur le genre (VBG).

Une enquête d'ONU Femmes de 2017¹⁰ atteste de la persistance des idées conservatrices et de la nécessité de renforcer les droits des femmes. Par exemple, l'enquête fait ressortir que 70% des hommes interrogés considèrent que le rôle le plus important des femmes est de prendre soin de la maison et des enfants, contre 48% des femmes ; que 71% des femmes sont pour la pénalisation du viol conjugal contre 48% des hommes et que 33% des femmes sont en faveur d'une réforme de l'héritage contre seulement 5% des hommes, etc.

Accès à la justice des femmes

L'enquête du Haut-Commissariat au Plan de 2011 montre que le taux de plainte par rapport au taux de VBG est très bas¹¹. Les centres d'écoute et d'hébergement pour les victimes de VBG sont principalement gérés par la société civile, qui est souvent dépendante des financements et n'arrive pas à disposer des moyens suffisants pour les faire fonctionner. Parmi les grandes réformes, celle de la Justice prévoit six grands objectifs tels que la consolidation de l'indépendance du Pouvoir judiciaire, la moralisation du système judiciaire, le renforcement de la protection des droits et libertés par la Justice, l'accroissement de l'efficacité et l'efficience de la Justice, le développement des capacités institutionnelles du système judiciaire, la modernisation de l'Administration judiciaire et le renforcement de sa gouvernance. Malgré toutes les bonnes intentions, et malgré la mise en place des cellules de prise en charge des femmes et filles victimes de violence auprès de chaque Tribunal de Première Instance, les acteurs de la justice n'arrivent pas toujours à fournir des réponses efficaces aux plaintes des victimes. Parfois cela est dû au manque de connaissance du cadre légal, qui a connu plusieurs modifications récentes, parfois par manque de formation ou d'encadrement spécifiques (techniques d'enquête, techniques d'écoute, connaissance du traumatisme (secondaire), ...), ou par manque d'occasions pour échanger sur les bonnes pratiques, l'état de la jurisprudence nationale et internationale.

Droits des femmes et médias

Alors que plusieurs mesures ont été mises en place pour remédier au besoin général de l'amélioration de l'image de la femme dans les médias (Charte nationale sur l'amélioration de l'image de la femme dans les médias, adoptée en 2005, puis « Observatoire national pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias » mis en place en 2014, etc.), la pratique montre que les médias continuent à représenter les femmes selon les stéréotypes traditionnels de la « femme au foyer et mère de famille, peu capable de discuter de choses sérieuses¹² ».

De plus, selon une analyse de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle de 2016, les femmes ne présentent que 20% des sujets et sources des nouvelles, comparé aux hommes qui en représentent 80%¹³. En avril 2017, le Conseil de l'Europe a organisé un « Atelier-débat sur la représentation médiatique des femmes au Maroc » dont les échanges ont permis d'aborder le rôle spécifique des médias publics et privés dans la formation des perceptions et l'amélioration de l'image de la femme, et sur la conciliation de la liberté d'expression et l'encadrement de la représentation médiatique des femmes et des hommes au Maroc.

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

Programme « Tamallouk » : contribuer à la réduction des violences basées sur le genre et un meilleur respect de l'égalité genre au Maroc

Financements 2017 : Coopération Belge au Développement et Institut de Formation Judiciaire de Belgique

L'année 2017 a été marquée par l'ouverture du premier programme de RCN J&D au Maroc, mis en œuvre en partenariat avec l'association marocaine Oujda Ain Ghazal 2000 (OAG 2000) et financé par la Coopération belge au Développement (DGD) jusqu'en 2021. Dénommé « Tamallouk », ce qui signifie « appropriation » en arabe, le programme vise à contribuer au changement d'attitudes sociales et judiciaires face aux violences basées sur le genre dans la Région de l'Oriental. Pour ce faire, la stratégie d'intervention se déroule autour de deux axes : 1/ promouvoir des changements d'attitudes vis-à-vis des VBG au niveau de la population (prévention et soutien sociétal aux victimes) et 2/ soutenir des changements d'attitudes au niveau du traitement des cas de VBG par les acteurs professionnels dont les acteurs de la justice (magistrats, avocats, membres des cellules de prise en charge des femmes et filles victimes de violence), les acteurs sociaux (écoutantes des centres d'écoute, assistantes sociales des associations et institutions) et les médias.

Après la signature de la convention de partenariat en juin 2017, puis le renforcement de l'équipement du bureau d'OAG 2000 et de son équipe, les premières activités ont pu démarrer. Dans le cadre du premier volet du programme, qui vise à ce que les hommes et les femmes adoptent une attitude de rejet des VBG et aident les victimes à trouver des réponses efficaces auprès des services sociaux et judiciaires, plusieurs activités visant à préparer les activités de sensibilisation ont eu lieu.

¹⁰ https://www.huffpostmaghreb.com/2018/02/28/sexisme-patriarcat-onu-fe_n_19336124.html

¹¹ Haut-Commissariat au Plan, Enquête Nationale sur la Prévalence de la Violence à l'Égard des Femmes, 10 janvier 2011, p. 10-11

¹² https://www.huffpostmaghreb.com/2017/04/21/femmes-medias-maroc_n_16128350.html

Royaume du Maroc

Tout d'abord, deux ateliers de coaching sur la communication ont été organisés à Oujda à destination de l'équipe d'OAG 2000 pendant lesquels une stratégie de communication pour le programme, ainsi que des supports de communication ont été élaborés. Par la suite, l'accompagnement d'un webmaster a permis de définir l'arborescence et le contenu d'un nouveau site web de l'association OAG 2000. Celui-ci devrait être lancé dans le courant de l'année 2018 et permettra de donner plus de visibilité aux activités du programme. En outre, des ateliers d'arts plastiques ont été organisés au bénéfice des filles et femmes victimes de violences hébergées par OAG 2000. 22 tableaux illustrant leurs situations de VBG ont été réalisés et seront utilisés pour les activités de sensibilisation.



Conférence de lancement du programme Tamallouk, Oujda, décembre 2017

Enfin, une conférence, réunissant une cinquantaine de participants (société civile, médias, administration locale, universitaires, acteurs de la justice, victimes de VBG) a eu lieu pour marquer le lancement officiel du programme Tamallouk et échanger sur la logique d'intervention et les activités prévues avec l'ensemble de ces acteurs.

Dans le cadre du second volet du programme, qui vise à ce que les acteurs sociaux, judiciaires et les médias apportent une réponse plus efficace aux victimes de VBG, 3 ateliers de renforcement de capacités à destination de ces acteurs ont été réalisés à Oujda au mois de novembre :

- Une formation de deux jours sur le code pénal marocain et la procédure pénale marocaine traitant des

VBG, ainsi que sur le projet de loi 103/13 sur la lutte contre la violence faite aux femmes, a été donnée aux acteurs sociaux de la région (représentants de la cellule de prise en charge des femmes et filles victimes de violence, écoutantes des centres d'écoute, assistantes sociales des associations et institutions). Cette formation avait pour but de vulgariser le cadre juridique marocain et international en relation avec les VBG pour permettre aux participant(e)s de la formation de l'utiliser de façon pratique dans leur travail quotidien avec les victimes de VBG et ainsi mieux les orienter. Au total, 25 participant(e)s ont bénéficié de cette formation (19 femmes et 6 hommes).

- Une formation de deux jours en matière d'assistance psychologique a eu lieu au bénéfice des mêmes acteurs. Cette formation avait pour objectif de renforcer leurs capacités d'écoute dans l'accueil et le soutien psychologique des femmes victimes de violence. Au total, 34 personnes ont participé à la formation (28 femmes et 6 hommes).
- Un atelier de coaching de trois jours sur le genre a été réalisé à destination des médias d'Oujda. Ceci a permis de renforcer leurs connaissances en matière d'approches droits et genre et ainsi contribuer à l'amélioration de la couverture médiatique des affaires qui relèvent des VBG. A la suite de cet atelier, les participants ont créé un réseau médiatique régional informel, qui s'est engagé, en signant une charte, à couvrir davantage, et de façon plus neutre, la thématique des VBG.

Par ailleurs, en vue de renforcer l'accès des femmes et filles victimes à l'information sur leurs droits et leur accès à la justice, un contrat a été conclu avec un avocat marocain pour fournir une assistance judiciaire à certains cas emblématiques de VBG. Pour l'année 2017, une prise en charge juridique et judiciaire a été assurée pour trois cas.

Royaume du Maroc

Enfin, une visite d'échange de trois jours entre magistrats belges et marocains a eu lieu en décembre 2017 à Oujda au Maroc.



Magistrats marocains et belges lors du premier échange au Maroc, décembre 2017

Organisé en partenariat avec l'Institut de Formation Judiciaire (IFJ -IGO) en Belgique, cet échange a été le premier de plusieurs visites d'échanges prévues sur l'ensemble du programme Tamalouk entre magistrats marocains et belges au Maroc et en Belgique. Ces échanges visent à favoriser le partage d'expérience et l'enrichissement réciproque en matière de traitement des cas VBG. Accompagnés de la Présidente d'OAG 2000, de la responsable des programmes Maghreb et d'un membre du Conseil d'Administration de RCN Justice & Démocratie, les quatre magistrats belges ont démarré cet échange par la visite du Palais de Justice d'Oujda où ils ont pu se familiariser avec les différents services et juridictions et faire connaissance avec leurs homologues marocains. S'en est suivi un atelier d'échanges de deux jours qui a réuni plus d'une cinquantaine de participants (magistrats, avocats, universitaires, acteurs sociaux, société civile, journalistes, etc.) pour échanger sur des sujets tels que le cadre légal punissant les VBG dans chaque pays respectif, le rôle des différents acteurs de

la chaîne pénale dans le traitement des cas de VBG, les sanctions applicables aux auteurs de VBG, etc. Cet atelier a renforcé la connaissance du contexte, cadre légal et traitement judiciaire des VBG au Maroc et en Belgique de l'ensemble des participants.



Au final, ce premier échange a été un grand succès en ce qu'il a permis de développer d'excellentes relations entre les magistrats marocains et belges, d'échanger de bonnes pratiques et de définir un plan de travail pour la suite du programme.

Enfin, dans le cadre du troisième volet du programme qui vise à renforcer les capacités organisationnelles, thématiques et méthodologiques du partenaire sur base d'une analyse commune des besoins, RCN J&D a réalisé trois missions à Oujda entre septembre et décembre, au cours desquelles, des outils de gestion programmatique, financière, administrative et logistique ont été développés conjointement avec OAG 2000. Ce troisième volet vise aussi à renforcer la visibilité du programme en réalisant des missions conjointes à Rabat auprès de différents acteurs institutionnels. Dans ce cadre, la responsable des programmes Maghreb de RCN J&D et un membre du bureau d'OAG 2000 ont participé au Moussem belge organisé par l'ambassade de Belgique avec l'ensemble des acteurs belges intervenants au Maroc.

La tenue d'un stand et participation à un panel « approche droits humains et genre » ont permis d'assurer une bonne compréhension des différents participants à l'événement du programme et problématiques liés à l'égalité de genre dans la région de l'Oriental.



Participation au Moussem belge à Rabat, novembre 2017

République du Rwanda



INFORMATIONS GENERALES

Population : 12 208 407 (Banque mondiale 2017)

Superficie : 26 338 km²

Capitale : Kigali

**RNB/hab. : 720\$ (Banque Mon-
diale/2017)**

IDH : 0.498-161ème (PNUD 2017)

Contexte politique

La situation au Rwanda en 2017 a été essentiellement marquée par l'élection présidentielle et les suites de celle-ci. Après plusieurs mois de préparation, l'élection a eu lieu le 4 août 2017 avec trois candidats, le Chef de l'Etat sortant Paul Kagame, le Président du Parti Démocratique Vert, Franck Habineza et un candidat indépendant Philippe Mpayimana. Les résultats annoncés par la Commission électorale et confirmés par la Cour Suprême confirment la victoire du Président Kagame avec un score de 98,79% des voix. Après la prestation de serment, un nouveau gouvernement dirigé désormais par Edouard Ngirente, jusque-là en fonction à la banque mondiale, a été mis en place avec 6 nouveaux entrants.

Les premiers travaux du nouveau gouvernement ont abouti à l'adoption d'un plan de 7 ans intitulé National Strategy for Transformation and Prosperity (NSTP).

Diane Rwigara (35 ans), ancienne candidate à l'élection présidentielle qui n'avait pas finalement été autorisée à concourir, a été arrêtée le samedi 23 septembre 2017 avec sa mère Adeline et sa jeune sœur Anne. Elles sont poursuivies pour « incitation à l'insurrection ». Diane Rwigara est par ailleurs poursuivie pour « faux et usage de faux » dans le cadre de sa tentative de candidature à la présidentielle du mois d'août alors que sa mère est poursuivie pour « discrimination et pratiques de sectarisme ». Par la décision du Tribunal de Grande Instance de Nyarugenge du 24 octobre 2017, confirmée par la Haute Cour le 21 novembre 2017, Diane Rwigara et sa mère demeurent en détention tandis que sa sœur a été remise en liberté.

Contexte Judiciaire

Après le génocide de 1994, la justice a été acceptée comme l'un des outils essentiels à la fois pour la lutte contre la culture de l'impunité, mais aussi comme un instru-

ment de prévention des crimes de masse et de la restauration de la cohésion sociale.

En dehors de dossiers transmis au Rwanda par le TPIR dans sa stratégie de fin de travaux et de quelques cas d'extradition de divers pays vers le Rwanda, la justice liée au génocide des Tutsi et aux crimes de guerre commis au Rwanda en 1994 se déroule en ce moment essentiellement dans les pays tiers sur base du principe de la compétence universelle. Ces procédures souffrent d'une double distance géographique et temporelle : elles se déroulent souvent à des milliers de kilomètres du Rwanda et interviennent plus de 20 ans après le génocide de 1994.

Les populations rwandaises, des acteurs de la société civile et des médias, et même des praticiens du droit et institutions publiques ne disposent pas suffisamment d'informations sur ces procédures afin d'être en mesure de les suivre, de les comprendre ou d'y participer.

Au final, en l'absence de tout mécanisme d'appropriation, ces procédures pourraient échapper à la mémoire collective rwandaise et ne seraient pas susceptibles de produire les effets pédagogiques qu'on pourrait en attendre dans la prévention des crimes de masse, la promotion de la légitimité de la justice et la reconstruction de la cohésion sociale au Rwanda. Le programme vise à répondre à ces préoccupations grâce à une sensibilisation intensive des populations et acteurs sociaux rwandais.

République du Rwanda

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

1. Justice et Mémoire

Financé par la DGD, le programme « justice et mémoire » vise à faciliter aux populations rwandaises la compréhension et la participation aux procès de génocide sur base de compétence universelle, et à favoriser l'intégration des apports de ces procès dans la mémoire de la justice du génocide dans le pays.

L'année 2017, essentiellement le second semestre de l'année aura permis d'accomplir des activités relatives à l'installation du projet au Rwanda. Ainsi l'équipe du projet a pu être installée chez RCN J&D et chez les partenaires finalement retenus que sont les organisations rwandaises Haguruka, Pax Press et Association Modeste et Innocent (AMI).

De même, les premières rencontres ont été organisées avec différentes parties prenantes gouvernementales, notamment le Ministère de la justice avec qui un protocole d'entente est en cours de signature ainsi que le National Public Prosecution Authority (NPPA) qui est le Parquet général au Rwanda et qui a marqué une forte adhésion au projet. A noter que ces autorités avaient déjà été consultées lors de la phase de conception du projet.

Celui-ci a également été officiellement enregistré dans l'outil de suivi de Rwanda Governance Board (RGB) qui est désormais en charge du suivi du travail des organisations non-gouvernementales étrangères.

La période a également permis de réaliser les premières activités du projet, notamment le suivi des affaires en Europe, en Belgique principalement, avec la diffusion des premières communications publiques qui ont reçu un bon accueil au Rwanda ; les premières sessions de formations en direction des journalistes des médias rwandais et aussi des organisations de la société civile rwandaise du secteur de la justice et des droits humains. L'appui aux organisations locales partenaires du projet a pu également commencer et a été aussi l'occasion d'approfondir les synergies entre ACNG belges travaillant avec les mêmes partenaires rwandais.

Le projet s'articule essentiellement autour d'un objectif spécifique : « Faciliter aux populations rwandaises la compréhension et la participation aux procès de génocide sur base de compétence universelle, et favoriser l'intégration des apports de ces procès dans la mémoire de la justice du génocide ».

Cet OS se décline lui-même en 3 résultats à atteindre :

- Les acteurs locaux et les populations rwandaises avec une attention particulière aux femmes et aux jeunes- sont bien informés sur les procès liés au génocide de 1994 se déroulant loin du pays (sur base de CU), et augmentent leur intérêt et

participation.

- Les institutions rwandaises en charge de l'unité et de la réconciliation sont informées des procès sur base de CU, et s'approprient des acquis dans leur travail de mémoire collective sur le génocide et de construction de la cohésion sociale.
- Les partenaires locaux disposent des capacités nécessaires leur permettant de poursuivre l'action de sensibilisation des populations sur la justice et la mémoire.

Résultat 1 : « Les acteurs locaux et les populations rwandaises – avec une attention particulière aux femmes et aux jeunes- sont bien informés sur les procès liés au génocide de 1994 se déroulant loin du pays (sur base de la compétence universelle), et augmentent leur intérêt et participation. »

Pour atteindre ce résultat, les activités suivantes ont été mises en œuvre :

Atelier de formation des journaliste des médias rwandais

Cet atelier s'inscrit dans le cadre 2 « Couverture médiatique par les médias rwandais » sous activité 1 « Formation sur les procédures de compétence universelle, la sensibilisation et la mémoire ».

La cible était 40 journalistes recensés par PAX PRESS, travaillant auprès de 27 médias papiers, audio, audiovisuel et en ligne, spécialisés ou qui cherchent à se spécialiser dans le domaine de la justice.

L'atelier avait pour objectif de préparer les participants à la mise en œuvre de l'activité 1, ci-haut cité en leur donnant des connaissances de base sur la compétence universelle et sur la déontologie. Ces connaissances constituent un prérequis pour une couverture efficace et pertinente des procès basés sur la compétence universelle. Pour assurer une participation optimale, les participants ont été formés en deux groupes sur les mêmes thèmes, à concurrence de deux jours par groupe, du 4 au 5 et du 7 au 8 décembre 2017.

Atelier de formation des OSC

Cet atelier s'inscrit dans le cadre de l'activité 1 : « Sensibilisation des publics cibles par les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine du droit, de la justice et de la réconciliation nationale », sous activité 1 : « Formation sur les procédures de compétence universelle, la sensibilisation et la mémoire ».

République du Rwanda

L'atelier avait pour cible 40 participants membres ou employés des 20 OSCs recensées par HAGURUKA, intervenant dans le domaine du droit, de la justice et de la réconciliation nationale.

L'atelier avait pour objectif de préparer les participants à la mise en œuvre de l'activité 1, ci-haut citée en leur donnant des connaissances de base sur la compétence universelle et sur la déontologie. Ces connaissances constituent un prérequis pour une couverture efficace et pertinente des procès basés sur la compétence universelle.

Pour assurer une participation optimale, les participants ont été formés en deux groupes sur les mêmes thèmes, à concurrence de deux jours par groupe, du 4 au 5 et du 7 au 8 décembre 2017 ainsi que du 14 au 15 et du 18 au 19 décembre 2017.

Résultat 2 : Les institutions rwandaises en charge de l'unité et de la réconciliation sont informées des procès sur base de CU, et s'approprient des acquis dans leur travail de mémoire collective sur le génocide et de construction de la cohésion sociale.

Pour atteindre ce résultat, les activités suivantes ont été mises en œuvre :

Communiqués

Depuis le début du projet, quatre communiqués sur les affaires en cours en Belgique ont été réalisés et diffusés. Au Rwanda, ils ont été envoyés par email à l'adresse des institutions publiques, des organisations de la société civile rwandaise et des ONG internationales présentes au Rwanda et travaillant dans le secteur de la justice et des droits humains, et des médias nationaux.

Une diffusion large a été assurée à travers le Site Web de RCN Justice et Démocratie. Des copies imprimées ont également été distribuées aux représentants des organisations locales et aux journalistes qui ont participé aux ateliers organisés par le projet.

Résultat 3 : « Les partenaires locaux disposent des capacités nécessaires leur permettant de poursuivre l'action de sensibilisation des populations sur la justice et la mémoire ».

Pour atteindre ce résultat, les activités suivantes ont été mises en œuvre :

Atelier de mise en place d'un cadre de gestion du projet

Un atelier des responsables des départements Administration Finances et Logistiques de RCN J&D, AMI, Haguruka, et Pax Press a été organisé pour mettre en place un cadre clair et transparent de gestion des fonds du projet.

Synergie entre ONG Belges

Constitution de synergie des ACNG Belges : RCN J&D, 11.11.11 et BD, une séance de travail pour définir l'approche de l'action conjointe des trois organisations a été organisée.

Un contenu pédagogique commun sera élaboré pour le renforcement de capacités des journalistes /et ou des OSC.

Audit et renforcement de capacités organisationnelles

La mission a pu procéder à l'analyse des diagnostics des capacités des organisations partenaires (AMI et Pax Press). La préparation du document d'évaluation d'Haguruka étant en cours.

2 séances de travail avec les organisations partenaires (AMI et Pax Press) ont porté sur l'adoption de recommandations pour la mise en œuvre des plans de renforcement de capacité sur 5 ans.

2. Renforcement de la justice de proximité au Rwanda

L'année 2017 a vu se poursuivre le projet « Renforcement de la justice de proximité au Rwanda (SPJR) » lancé en 2015 et financé par SIDA.

Ce projet, couvrant la période 2015-2018, a pour but de renforcer la participation citoyenne à la justice de proximité, d'informer les populations sur leurs droits et le moyen de les faire valoir auprès de la justice de proximité. A terme, il doit permettre de renforcer la capacité technique, organisationnelle et matérielle des acteurs de la justice de proximité dans 5 districts : Burera, Gicumbi, Ngororero, Nyabihu et Nyarugenge.

Le projet vise particulièrement à protéger les droits des femmes et des groupes vulnérables ou marginalisés, notamment en matière d'accès à la justice.

RCN J&D a continué de travailler en étroite collaboration avec le Ministère de la justice. Lors de son processus d'harmonisation, ce dernier a validé et repris les outils proposés par RCN J&D en matière de formation, coaching et monitoring des Abunzi (comités conciliateurs). Il existe deux principaux types d'incidences attendus du projet SPJR. Premièrement, l'amélioration du niveau et de l'accessibilité des services de justice au Rwanda en renforçant la capacité des acteurs de la justice de proximité (PJA), y compris les comités Abunzi qui ont pour mandat la résolution des conflits au niveau local, les autorités locales (AL), dont les secrétaires exécutifs des Cellules et Secteurs, les Chargés de l'état civil et les agents des Maisons d'Accès à la Justice (MAJ) ainsi que les organisations de la société civile travaillant dans le secteur de la justice (notamment les ONG rwandaises fournissant l'aide juridique). Deuxièmement, renforcer et aider les usagers de la justice en sensibilisant le public aux lois fréquemment appliquées.

République du Rwanda

et le fonctionnement du système de justice au Rwanda. En 2017 les comités Abunzi ainsi que les Autorités locales ont bénéficié de 107 sessions d'atelier de 4 jours (co-facilitées par les agents MAJ et RCN J&D) et 13 ateliers de coaching dans 5 districts (co-facilités par des juges des Tribunaux de base et les agents des MAJ).

Les ateliers de formations ont essentiellement porté sur les thématiques suivantes :

- La résolution de conflit
- Création, mandat, organisation et mandat des comités Abunzi
- Code de conduite des Abunzi
- Le fonctionnement des comités Abunzi
- Aspects légaux de la résolution de conflits par les Abunzi



Une Umwunzi recevant son certificat de participation à l'issue de l'atelier de formation de 4 jours à Nyarugenge

Les femmes ont participé à cette activité à hauteur de 43 % sur un total de 3521 participants (dont 476 représentants des autorités locales). En ce qui concerne les ateliers de coaching des Abunzi par les juges des tribunaux de base (TB), 13 sessions ont également été organisées par RCN J&D et conduites par les juges des TB et les agents MAJ pour les Abunzi au niveau des secteurs et les Secrétaires Exécutifs (73 Comités Abunzi au niveau des secteurs, soit 471 membres et 54 membres des autorités locales, essentiellement des ES).

Pour rappel, chargés d'apposer la formule exécutoire aux décisions des comités Abunzi avant leur exécution, les juges connaissent aussi le fond de l'affaire quand ils sont saisis par l'une des parties contestant la décision des Abunzi. L'absence de structure permanente pouvant assurer une communication continue entre les Abunzi et les magistrats pouvaient générer renvois et remises en cause des décisions des Abunzi pour défaut de procédure, sans explications, ce qui générerait retard et frustration chez les justiciables. Les sessions de coaching ont permis d'améliorer la qualité des décisions prises

par les Abunzi et la collaboration entre les différents acteurs de la justice de proximité favorisant ainsi une meilleure compréhension mutuelle des mandats et des règles de procédure.



25 Février 2017 - Le Vice Maire pour le Développement et les Affaires Economiques procédant à la distribution des certificats aux membres des comités Abunzi et aux Autorités locales à l'issue de leur participation à l'atelier de 4 jours à Karago & Giciye et Nyabihu District.

Descentes de terrain et accompagnement

Entre Février et Juillet 2017, 49 visites de coaching conjoint (RCN J&D et MAJ) ont été effectuées au bénéfice des Abunzi. Ces visites ont permis d'améliorer les performances des Abunzi après observation de leur fonctionnement en situation. Ce point d'orgue de l'accompagnement des Abunzi a permis d'observer et améliorer la mise en pratique des outils transmis par RCN J&D, les agents MAJ et les Juges des Tribunaux de base.

Ce coaching a bénéficié à 296 Abunzi dont 45,3 % de femmes. Les différentes observations ont permis de constater que dans 96% des cas, les auditions organisées par les comités Abunzi comprenaient au moins un membre féminin sur les 3 personnes composant les panels d'audience.

République du Rwanda

Sur le plan du renforcement de capacités des OSC partenaires : Arama, Haguruka et Tubibe Amahoro et Mashirika (partenaire stratégique pour la production de programmes radiophoniques) ont bénéficié d'une session de formation de 3 jours sur le travail avec les groupes vulnérables afin d'en dégager les meilleures approches susceptibles d'être adoptées par le projet. Un atelier de 3 jours sur le suivi-évaluation a en outre permis aux 3 partenaires d'approfondir les bonnes pratiques de référence de l'OCDE, la gestion et le suivi – évaluation axé sur les résultats, l'étude des outils de conduite des dialogues communautaires ainsi que les pratiques en matière d'apprentissage.

Sur le plan de la communication : un atelier photo a permis aux partenaires de renforcer leur capacité en matière d'utilisation de l'image à des fins de rapportage et de suivi-évaluation mais aussi d'utilisation en matière de procédure judiciaire. Tubibe Amahoro a pu également élaborer et valider un plan de communication externe appuyé par RCN J&D. Arama quant à elle a pu élaborer une première version avancée de plan de communication externe.

Sur le plan stratégique : Arama et Haguruka ont bénéficié d'un accompagnement afin de formuler leur plan stratégique quinquennaux respectifs.

Pédagogie et formation : RCN J&D et ses 3 partenaires ont conjointement développé un contenu pédagogique de formation de formateur à usage des animateurs de district afin de conduire les dialogues communautaires sur les droits et le fonctionnement du système judiciaire. RCN J&D a ainsi renforcé les capacités des 3 partenaires en matière de conduite de dialogue provincial sur le rôle de la société civile. Les bénéficiaires des formations ont pu se familiariser avec les outils et les utiliser à 3 reprises à destination de leurs pairs des autres ONG nationales. Cet apprentissage par les pairs a permis de nouer des relations de travail intéressantes entre nos partenaires et les autres acteurs de la société civile, à telle enseigne que le Directeur d'Arama a été élu par ses pairs au Rwanda Civil Society Board (organisation faitière de la société civile regroupant 1400 membres) .

Dialogues communautaires

Les 3 organisations partenaires ont ainsi clôturé un cycle de dialogues communautaires impliquant 4225 participants au 31 mars 2017 (dont 49,7 % de femmes), chaque OSC partenaire a conduit 35 sessions de dialogue communautaire (105 au total), réparties comme suit :

- Arama : 13 à Nyarugenge , 22 à Gicumbi
- Haguruka :13 à Gicumbi and 22 à Nyabihu
- Tubibe Amahoro : 18 à Ngororero and 17 à Burera.



16 Février 2017, Les animateurs de district de Tubibe Amahoro facilitant un dialogue communautaire à Bucaca secteur de Rugengabari , District de Burera

Programmes radios

En collaboration avec Mashirika, une émission hebdomadaire de 20 épisodes de 20 minutes (fiction Inkebura y'Ubutabera), 12 épisodes mensuels de 20 minutes (journal radio Tugane Abunzi) et 20 Radio Sketches de trois minutes sont diffusés.

10 mini sketches de 3 minutes basés sur un message clef sont diffusés 3 fois par semaine. Enfin, 10 capsules de 30 secondes ont été diffusées afin de promouvoir l'ensemble des programmes radiophoniques. Toutes les émissions de radio couvrent des thèmes similaires à ceux des dialogues communautaires. Les émissions de radio ont été enregistrées en kinyarwanda et diffusées aux heures de pointe sur la station la plus écoutée sur l'ensemble du pays, Radio Rwanda. Afin de renforcer l'interaction avec le public et son engagement sur les thématiques traitées, des jeux concours par SMS ont permis d'approfondir le niveau de compréhension des messages clefs des programmes. En outre 14 groupes d'écoute ont été créés afin de collecter des retours plus détaillés sur une base mensuelle (43% de femmes membres). L'audience de ces programmes est estimée à plus d'un million de Rwandais.

République du Rwanda

Réseautage

Un réseau informel a été mis en place pour regrouper toutes les OSC participant aux JRLOS (Justice, Reconciliation, Law and Order Sector) dans les 5 districts d'intervention du projet en cours. Les OSC présentes ont pu échanger sur leurs rôles respectifs au sein des JRLOS, les défis auxquels elles devaient faire face et la manière dont leurs impacts au sein des comités pouvaient être maximisés cette rencontre s'est tenue le 17/5/17. 10 membres des ONG suivantes ont été invités :

- LIPRODHOR
- Rwanda Youth Clubs For Peace Organization
- Adi Terimbere
- Tubibe Amahoro
- Justice & Paix
- Anglican church
- Arama
- RCN J&D
- Legal Aid forum

Ces séances d'échanges et de coordination facilitent l'accès à l'information car les JRLOS au niveau du district, n'ont qu'un accès parcellaire aux informations clés partagées aux niveaux des comités nationaux des JRLOS, et vice versa. Ce rapprochement permet de créer un cadre régulier d'échange afin d'améliorer le caractère inclusif des politiques publiques de justice, par un meilleur dialogue infra sectoriel.

Dialogues provinciaux

Six dialogues provinciaux (3 x 2 jours) ont pu être organisés (Province du Nord, province de l'Ouest et Kigali) Ils ont essentiellement porté sur les sujets suivants :

- Récapitulatif de la phase 1 des Dialogues provinciaux de Mai 2016
- Enregistrement et législation des ONG au Rwanda (Haguruka)



Le Secrétaire exécutif de Haguruka facilitant une discussion sur l'environnement législatif des OSC au Rwanda à Kibuye

- Comment les OSC doivent-elles interagir avec les gouvernements ? (Tubibe Amahoro)
- Les défis de la mise en œuvre par les OSC (Arama)
- Recommandations (RCN J&D)
- Consultations préparatoires de la Conférence de la Société Civile (RCN J&D)



Participants au dialogue provincial à Kigali le 14 et 15 novembre 2017

Matériel pédagogique et de sensibilisation

RCN J&D a travaillé conjointement avec ses 3 partenaires, le Ministère de la Justice ainsi qu'Handicap international et le National Union of Disabled Organisations of Rwanda (NUDOR) sur l'élaboration de supports de sensibilisation et de communication. Ce processus a débouché sur la création de 5 affiches et 4 dépliants en Kinyarwanda, 3000 posters ont ainsi été imprimés (600 de chaque type) et 25 000 dépliants, l'ensemble a été transmis aux partenaires afin de les distribuer aux 4200 participants des dialogues communautaires. Un manuel de 32 pages a également été développé afin de servir de guide aux animateurs de district en charge d'animer les sessions de dialogue communautaires.

Ces dialogues provinciaux ont permis aux participants de formuler des recommandations au Gouvernement, aux ONGE, aux OSC, au secteur privé, ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers internationaux sur le thème "des améliorations souhaitées pour un meilleur service aux populations dans le secteur de la justice". Les participants ont convenu de discuter ces conclusions à l'occasion d'une conférence nationale à laquelle les ONGE, les partenaires techniques et financiers et le Gouvernement seraient invités.

République du Rwanda

Entre temps, nombre d'initiatives catalytiques ont été prises comme la création de group WhatsApp où les participants ont maintenu une dynamique d'échange d'informations clefs du secteur de la justice.

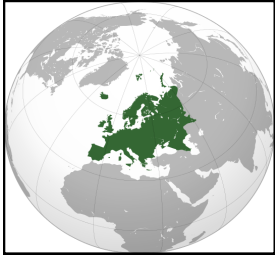
La conférence de la société civile

Plus d'une centaine d participants se sont réunis à l'occasion de la conférence Nationale sur la Société Civile qui s'est tenue le 28 septembre 2017 en présence du Ministre de la Justice, des représentants des ambassades, des partenaires techniques et financiers, des OSC du secteur de la justice et des droits humains. La conférence a été l'occasion d'un dialogue structuré sur les contributions des OSC rwandaises à la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques dans le secteur de la justice. Par la dynamique participative et d'échange initié entre Gouvernement/OSC/PTF, cette conférence a été un succès qui préfigure d'autres cycles de dialogue pour des politiques de justice plus inclusives et proches du citoyen



Photo souvenir de l'ensemble des participants de la Conférence Nationale de la Société Civile à Kigali , le 28 Septembre 2017

Europe



Contexte

Le contexte politique en Europe en 2017 reste dans la lignée de celui de 2016, année où il y a eu des attentats terroristes dans plusieurs pays d'Europe dont la Belgique. Dans ce cadre contextuel, on observe la

mise en place de processus de polarisation sociale et politique, de politiques et pratiques discriminatoires envers des populations bien spécifiques (migrants, étrangers, musulmans,...), des processus de radicalisation violente ainsi qu'une certaine déconsolidation de l'Etat de droit dans plusieurs pays d'Europe, surtout dû aux questions sécuritaires et migratoires.

Dans le cadre de son nouveau programme 2017-2021 financé par la Direction-Générale Coopération au Développement et Aide humanitaire de la Belgique et par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Démocratie ou Barbarie - DoB), l'équipe Europe continue à réaliser des interventions dans les écoles secondaires et supérieures et a élargi son public cible en offrant des trajets formatifs à des jeunes de huit communes bruxelloises ainsi qu'en élaborant une offre pédagogique pour des acteurs de la justice

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

L'équipe Europe est composée d'1 Responsable Programme et 2 Chargées Pédagogiques (une néerlandophone et une francophone). Elle est au complet depuis août 2017 (après que le programme ait été suspendu en avril 2016 faute de financement) et a dû se former sur plusieurs thématiques pour bien pouvoir transmettre les sujets traités dans les modules de formations.

Les formations dans les écoles secondaires et écoles supérieures

L'équipe a relancé les formations dans les écoles secondaires, tant du côté francophone que néerlandophone. Pour la rentrée scolaire, l'équipe a élaboré et envoyé un dépliant et une newsletter à plus de 4,500 institutions scolaires et organisations sociales pour promouvoir son offre pédagogique en Belgique. Cette offre est aussi parue dans plusieurs espaces et brochures pédagogiques tels que :

- Le catalogue d'Acodex 'La solidarité internationale en classe 2017-2018'
- Le catalogue d'Annoncer la Couleur 'Activités d'éducation à la citoyenneté mondiale : des leviers pour l'EPC'



- Le magazine Klasse
- Le site Enseignement.be
- Le site KlasCement

L'équipe du programme a aussi décidé d'améliorer et d'adapter l'offre pédagogique du programme basée sur la mallette pédagogique « Si c'est là, c'est ici » pour les raisons suivantes :

- Changement dans le contexte social et politique dû notamment aux attaques terroristes à Bruxelles, les flux de migration, etc. Les thématiques comme la radicalisation, l'extrémisme, l'immigration, la polarisation, le repli identitaire, etc. sont devenues incontournables et le programme a donc voulu adapter le contenu de son offre pédagogique à ce contexte-là en élaborant des modules pédagogiques qui vont aborder, à travers l'éducation à la mémoire des crimes de masse contemporains, ces différents thématiques avec les jeunes.
- Amélioration de la méthodologie pour la faire plus participative et plus dynamique.

Quatre modules sont élaborés en adéquation à ce changement contextuel. Les thématiques abordées dans les modules sont les suivantes : Module 1 : Les mécanismes qui mènent à la violence de masse ; Module 2 : Le Vivre ensemble ; Module 3 : Les Droits Humains et la Justice ; Module 4 : Les différentes formes de résistance. Le but est de mettre les modules en ligne sur le site de RCN J&D pour atteindre un public plus large et donner plus de visibilité et de durabilité à l'offre pédagogique du programme.

Les modules peuvent avoir une durée d'une heure, d'une demi-journée ou d'une journée entière et sont modulables selon les nécessités et les demandes des écoles.

En 2017, étant donné que le programme a dû redémarrer, trois formations ont été dispensées (Athénée Royal Freigné à Liège, l'Institut Diderot à Bruxelles et l'IPES à La Louvière) pour un total de 39 élèves. Néanmoins, fin décembre, l'équipe avait déjà reçu plusieurs demandes d'interventions pour le premier trimestre de 2018.

Europe

Les formations pour les enseignants

En partenariat avec la Commission Justice et Paix et le CNPAD, l'équipe a introduit une demande auprès de l'Institut de Formation Continue (IFC) pour y dispenser la formation « Indifférence et sentiment d'impuissance face aux conflits armés : éveiller la conscience solidaire et citoyenne des élèves ». Cette demande a été acceptée et deux formations sont prévues en février et mars 2018.

Les formations avec des jeunes de 8 Communes bruxelloises en partenariat avec Echos Communication

RCN J&D a un partenariat avec l'ONG belge Echos Communication pour travailler avec des jeunes de 8 Communes de Bruxelles. Les deux ONG ont élaboré de manière conjointe, en coordination avec les responsables des communes participantes, le trajet formatif qui sera proposé aux jeunes. Ces trajets formatifs se veulent participatifs et dynamiques et ont comme but de promouvoir l'analyse critique chez les jeunes et un changement d'attitude pour qu'ils puissent être des agents de changement dans leurs communes.

Le partenariat entre RCN J&D et Echos Communication se base sur des compétences et des méthodologies complémentaires des deux ONG pour pouvoir mener à bien ces trajets formatifs. Ceci s'est confirmé dans la pratique, où le contenu du trajet formatif a pris tout son sens dans cette complémentarité d'approches et de méthodologies, notamment concernant l'introduction de la méthodologie du 'Participatory Filmmaking' avec laquelle RCN J&D et Echos Communication ont proposé aux jeunes d'élaborer des capsules audio-visuelles, ce qui a été bien reçu par les différents responsables des communes. L'objectif de ces méthodologies vise aussi à pouvoir mettre en lien les jeunes des différentes communes (et les communes elles-mêmes), ainsi que les jeunes du Sud, en élaborant une plateforme online qui hébergera toutes les capsules produites par les jeunes.

Parties prenantes – les communes

Pendant le dernier trimestre de 2017, plusieurs réunions ont eu lieu avec les communes de Molenbeek, Auderghem, St Gilles et Schaerbeek. Les Communes de Molenbeek et Auderghem sont celles qui ont manifesté un grand intérêt et étaient prêtes à initier les trajets formatifs.



Cependant, alors que les activités allaient être mises en œuvre, les deux communes ont fait face à des difficultés internes, rendant le respect de leur engagement impossible pour l'instant. Ainsi, les activités commenceront début 2018 seulement avec la Commune de St Gilles et l'équipe prévoit de commencer avec les deux autres communes en septembre 2018.

Autres formations dispensées

L'équipe Europe a dispensé une formation pour l'Infocycle organisé par la CTB en mai 2017 avec la thématique : 'Les conflits internationaux, droits humains et préventions des conflits : la nécessité de les analyser avec une perspective genre' avec 57 participants.

Les acteurs liés à la justice

Par ailleurs, RCN J&D développe une offre pédagogique pour différents acteurs de la justice et ceci en partenariat avec la Kazerne Dossin (KD), l'Institut de Formation Judiciaire (IFJ) et LINC (Leuven Instituut voor Criminologie) de la KU Leuven. En 2017, un comité de pilotage réunissant les 4 organisations a été mis sur pied et une convention de collaboration a été signée. Ce partenariat vise à assurer le fondement scientifique de ce nouveau module pédagogique de RCN J&D, ainsi que sa complémentarité avec d'autres offres existantes et sa communication au public cible via l'IFJ.

Dans ce cadre, l'équipe pédagogique de RCN J&D élabore en 2017 un module de formation, qui a pris en compte ce que KD prévoit déjà pour des (stagiaires) magistrats. La responsable du programme a suivi les formations que KD donne aux (stagiaires) magistrats et à la police dans le but de bien ajuster son offre à celui de KD.

Europe

L'offre pédagogique de RCN J&D a été présenté d'abord en interne (aux magistrats membres de RCN J&D) fin 2017 avec comme objectif de bien affiner le contenu du module proposé. Début 2018, ce module sera présenté au Comité de pilotage pour pouvoir prendre en compte leurs commentaires et observations et pouvoir finaliser ainsi l'offre pédagogique pour les acteurs de la justice.

Synergies et complémentarités - réseaux

La présence de RCN J&D dans plusieurs plateformes, tant néerlandophones (Peacewijzer, Kleur Bekennen, Bijzonder Comité voor Herinneringseducatie, MOVO, SDG's, GSK Noord) comme francophones (Annoncer la Couleur, Acodev, CSC Nord) a été stratégique pour donner de nouveau une visibilité au programme éducatif et pour faire du réseautage. Quelques possibilités de synergies dans le futur proche sont déjà en cours d'examen.

Participation aux colloques et conférences

Du côté francophone, l'équipe Europe a participé à plusieurs événements :

- Journée de réflexion « De la radicalité et des ailes » : présentations, débats et animations sur les thèmes de la radicalité dans les mouvements sociaux organisés par la Ligue des Droits de l'Homme le 6 octobre 2017 à Bruxelles.
- 20ème anniversaire d'Annoncer la Couleur le 26 octobre 2017.
- Salon de l'éducation : membre du comité de pilotage et participant au 24e Salon de l'Education à Charleroi Expo, du 18 au 22 octobre 2017 en exposant l'offre pédagogique du programme Europe.
- Journée d'étude DoB « Crime contre l'humanité et résilience au Cambodge » : le 22 novembre 2017 à Bruxelles.
- Connecting Law ; International Seminar, expert working session, à Amsterdam le 8 et 9 novembre 2017.
- Sixth International Seminar on Transitional Justice, LINC et KU Leuven, à Leuven du 25 -26 octobre 2017. Exposé de la publication de RCN J&D 'The issues and challenges faced by memory Initiatives on Contemporary International Crimes'.

Du côté néerlandophone :

- BCH-webinar : Controverses op school 2017, Participation à deux sessions de ce webinar sur la thématique de comment aborder en classe des thèmes difficiles.

Chambres africaines extraordinaires

TCHAD



INFORMATIONS GENERALES

Population : 14.899.994
(Banque Mondiale 2017)
Superficie : 1 284 000 km²
Capitale : N'Djamena
RNB/hab. : 630 \$ (banque Mondiale 2017)
IDH : 0,396—186eme sur 188
(PNUD/2017)

Contexte

La confirmation en appel de la condamnation historique d'Hissein Habré pour crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes de torture

L'année 2017 a vu la confirmation en appel de la condamnation de Hissein Habré par les Chambres africaines extraordinaires à Dakar, ainsi qu'une révision du premier verdict sur certains aspects des réparations accordées aux parties civiles.

Pour rappel, en vertu de son jugement de première instance du 30 mai 2016, la Chambre africaine extraordinaire d'assises avait reconnu l'ancien président du Tchad Hissein Habré coupable de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de crimes de torture (comprenant le viol et l'esclavage sexuel) et l'a par conséquent condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Le 29 juillet 2016, la Chambre d'assises avait rendu sa décision au civil, condamnant Hissein Habré à verser aux victimes directes et indirectes une compensation monétaire. La Chambre avait rejeté les demandes de réparations collectives et a refusé de déclarer l'Etat tchadien civilement responsable.

Les deux décisions, tant au civil qu'au pénal, ont fait l'objet d'appels. Le premier appel, interjeté par les avocats de la défense, contestait la condamnation pour des motifs de droit et demandait que la décision de condamnation rendue en première instance soit considérée comme nulle et non avenue. Le second appel, par les avocats des parties civiles, demandait aux CAE de revoir le jugement concernant les réparations. Un premier groupe de parties civiles fut regroupé au sein de l'« AVCRHH », un second groupe de parties civiles autour des associations « AVCRP » et « RADTH ».

Les audiences d'appel se sont déroulées à Dakar du 9 au 12 janvier 2017. Le 27 avril 2017, la Chambre d'appel a rendu son verdict définitif, en vertu duquel elle a rejeté l'appel interjeté par les avocats de la défense sauf en

ce qui concerne le chef de viol par commission directe pour lequel M. Habré fut acquitté. Hissein Habré fut définitivement condamné à la peine d'emprisonnement à perpétuité pour des faits constitutifs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de torture. L'acquiescement pour viol par commission directe n'a pas eu pour conséquence de réduire sa peine.

En ce qui concerne les demandes de réparations des parties civiles, la Chambre d'appel a condamné Hissein Habré au versement de dommages et intérêts à 7.396 victimes reconnues parties civiles. Elle a précisé que le montant des réparations à verser aux victimes par Hissein Habré s'élève à 82.290 milliards de FCA (environ 124 millions d'euros) et a ajouté que l'exécution des réparations individuelles relève du Fonds pour les victimes, notamment via l'utilisation du produit des biens confisqués à Hissein Habré.

Elle a également confirmé le rejet des demandes de réparations collectives. L'arrêt rendu par la Chambre extraordinaire d'appel est définitif et n'est susceptible d'aucun recours. Entretemps, suite à la fin de leur mandat, les Chambres Africaines Extraordinaires ont été dissoutes.

Chambres africaines extraordinaires



Les victimes Souleymane Guengueng et Clément Abaifouta écoutent le prononcé du verdict en appel le 27 avril 2018.

La sensibilisation menée par RCN Justice & Démocratie et ses partenaires

RCN J&D (Belgique), ensemble avec ses partenaires Pimum Africa Consulting (Sénégal) et MAGI Communications (Tchad) a constitué un consortium qui travaille depuis janvier 2014 pour informer et sensibiliser sur les CAE afin de permettre la compréhension et l'appropriation de ce procès historique par les populations concernées. À l'issue du verdict final des CAE, qui clôturait ce procès très regardé en Afrique et dans le monde, il était essentiel de prolonger les activités entreprises par le consortium afin de poursuivre l'information des victimes du régime Habré, de leurs familles et plus généralement des populations tchadiennes, sénégalaises et internationales sur le procès et ses implications.

En 2017, ce consortium a pu continuer son programme de sensibilisation grâce au financement des Pays-Bas (Royaume des Pays-Bas, le Ministre du Commerce extérieur et de la Coopération au développement) et de la Belgique (Ministère des Affaires étrangères du Royaume de Belgique). Le programme a été clôturé en fin d'année 2017.

Informer les populations tchadiennes et sénégalaises

Les médias classiques

Une conférence de presse s'est tenue le 3 janvier 2017 à la Maison des Médias du Tchad à N'Djamena. Le but était, quelques jours avant l'ouverture du procès en appel de M. Hissein Habré, d'explicitier le déroulement de l'appel et ses enjeux aux médias, relais de la sensibilisation auprès du grand public.

Lors de la procédure d'appel à Dakar, un journaliste tchadien a pu couvrir les audiences d'appel au mois de janvier. Une

émission résumant les audiences du procès d'appel (demandes des parties au pénal et au civil), produite en collaboration avec les Radio FM Liberté de N'Djamena et Kar Uba de Moundou, a été réalisée en trois langues (français, arabe et sara) et diffusée par les 12 radios communautaires partenaires au Tchad. L'émission avait pour but de sensibiliser et d'informer la population sur l'appel du procès Hissein Habré et de susciter le débat.

De plus, le programme a permis de faire venir à Dakar un journaliste tchadien, de FM Liberté, afin de couvrir médiatiquement le verdict final du 27 avril 2017 et de réaliser une nouvelle émission à ce sujet en français, puis traduite en arabe et en sara. Elle comprend un extrait de la lecture du prononcé de l'arrêt par le juge d'appel, expliquant le rejet des motifs d'appel, ainsi que la décision de la Chambre d'appel sur les intérêts civils. L'émission se poursuit par la diffusion de témoignages de victimes exprimant leur joie quant à l'issue du procès. La parole est ensuite donnée à l'avocate des victimes, Maître Jacqueline Moudeïna, au Procureur général des CAE et à un avocat de la défense. Afin d'assurer une large diffusion de l'information sur l'ensemble du territoire tchadien, l'émission a été diffusée plusieurs fois par les douze radios partenaires communautaires.

Ensuite, une conférence de presse a été réalisée le 29 mai 2017 à N'Djamena, capitale du Tchad, afin de présenter le verdict final du procès Hissein Habré. L'événement a fait l'objet d'une couverture médiatique importante. Une explication de la décision finale des CAE a été donnée aux participants, qui ont pu visionner le film résumant le procès de l'ex-président tchadien et ensuite poser leurs questions. Cette activité a permis de répercuter largement l'information auprès du grand public.

En outre, une émission de radio spécifique permettant la compréhension par la population des témoignages et de la décision rendue par les CAE sur les violences basées sur le genre a été produite dans les studios de la radio FM Liberté. Cette émission radio a été réalisée en octobre 2017 en trois langues (français, arabe et sara) et diffusée par les douze radios communautaires partenaires au cours des mois de novembre et décembre 2017. L'émission comprend des témoignages de victimes de violences sexuelles et de violences basées sur le genre (essentiellement des veuves). Me Jacqueline Moudeïna (avocate des victimes) est revenue sur les raisons qui ont poussé des femmes à témoigner de leurs viols au cours du procès et à dépasser les tabous et les peurs. Deux femmes victimes de viol ont témoigné dans le cadre de cette émission ainsi que deux veuves victimes de disparitions forcées. Enfin, une sociologue spécialiste des violences sexuelles est intervenue pour décrire le contexte et l'impact de ces témoignages sur la société. L'émission a été réalisée à la fin du mois d'octobre et été diffusée et rediffusée par les radios locales partenaires au programme.

Chambres africaines extraordinaires

Les médias sociaux

Plus de 360 000 internautes ont pu s'informer sur l'avancée du procès et sur le verdict final grâce au site internet : <http://forumchambresafriaines.org> dédié au travail des Chambres africaines extraordinaires ainsi que grâce à la page Facebook et au compte Twitter, qui ont été mis à jour durant toute cette phase dans le but de relayer l'information auprès de la population. Sur le Forum en ligne de la sensibilisation, des articles sur les réactions des populations ainsi que des communiqués sur le verdict et les réparations ont été traduits en anglais, afin de permettre à tous, sur le continent africain et dans le monde, de comprendre le verdict final du procès et les réparations et les activités réalisées par le consortium de sensibilisation dans les différentes localités du Tchad. Le film résumant le procès est également disponible sur le Forum.

Les débats publics

Un débat public, sur le thème « Après le verdict final des Chambres africaines extraordinaires, quelles leçons en tirer ? » a été organisé à Dakar (Sénégal) le 28 avril 2017 et à N'Djamena (Tchad) le 30 mai 2017. Le but était d'échanger et d'informer le grand public sur le verdict final de la Chambre d'appel.

Ont participé aux débats environ des étudiants, des juristes, des membres des coalitions OSC, des avocats, des victimes, des représentants des autorités locales, des professeurs, des membres d'associations de défense des droits de l'homme. La présence d'interprètes français-arabe a permis aux personnes arabophones de comprendre les échanges et les enjeux du procès. L'activité a permis aux étudiants et professeurs d'enrichir leur réflexion mais aussi leurs recherches. Ceux qui le souhaitaient se sont vu remettre des copies du jugement d'appel et du film résumant le procès.

L'équipe du consortium a réalisé des tournées de sensibilisation à l'attention du grand public à l'intérieur du Tchad, afin d'organiser des séances de projection du film résumant le procès de Hissein Habré suivies de débats. Ainsi, elle s'est rendue notamment à Sarh, Mongo, Bedjondoh, Abéché, Massakory, Kelo, Bongor et Moundou. Au travers de ces différentes activités, des éléments objectifs de compréhension du verdict final (tant au pénal qu'au civil) adaptés aux situations et attentes des principaux publics cibles ont pu être offerts à la population. L'ensemble de ces activités a permis à la population de contribuer à des échanges constructifs sur le procès de l'ex-président du Tchad.

Informers les victimes

Sessions de dialogue avec les victimes

Des sessions spécifiques de dialogue avec les victimes ont été organisées à N'Djamena et lors des tournées de sensibilisation à l'intérieur du pays, dans le but de les informer de la décision en appel concernant les réparations et des perspectives de mise en œuvre au regard du Fonds au profit des victimes. Ces sessions se sont déroulées notamment à N'Djamena, Sarh, Bedjondoh, Moundou et Bongor, Mongo, Abéché et à Mbalkabra.

Après la projection du film complet du procès (entretemps traduit en arabe et en sara), des séances de questions réponses avec les victimes s'en sont suivies. En outre, l'équipe de sensibilisation a participé à plusieurs émissions dans les radios locales afin de répercuter largement l'information. Les rencontres avec les victimes se sont bien déroulées, les échanges furent constructifs et enrichissants. Il ressort de cette activité que les victimes ont une forte attente par rapport aux indemnisations. Les victimes ont fait part de leur inquiétude quant à la perception des montants de réparation ainsi qu'à la question de savoir qui est une victime reconnue en tant que partie civile par la Chambre d'appel (si leur nom figure dans l'annexe de l'arrêt ou pas), vu le faible nombre de victimes qui ont été reconnues par les CAE.



Victimes de Bedjondoh et de Bodo (Sud du Tchad) dans l'attente des réparations, le 2 juin 2017.

Beaucoup de victimes se sont inquiétées de l'indisponibilité des fonds ainsi que du barème de répartition des montants des réparations.

Enfin, 800 dépliants intitulés « Comprendre les décisions après le verdict final en appel » ont été produits et diffusés prioritairement à des victimes et aux associations qui les défendent sur le terrain au Tchad.

Chambres africaines extraordinaires

Démultiplication des activités via les 7 coalitions d'OSC

Le 29 mai 2017, une rencontre avec les représentants des sept coalitions d'OSC¹⁴, mises en place par l'équipe de sensibilisation (venus de la capitale et de six villes de province) s'est déroulée le 29 mai 2017 à N'Djamena. Le but de cette rencontre était d'échanger avec les délégués sur la manière d'expliquer la décision finale de la Chambre d'appel, afin qu'ils puissent eux-mêmes répercuter l'information et expliquer le verdict dans leurs localités. Par la suite, les coalitions ont diffusé le film en version arabe et sara en ciné-clubs. Des séances spécifiques de projection du film résumé du procès et d'explication de la décision en matière de réparations ont été organisées pour les femmes.

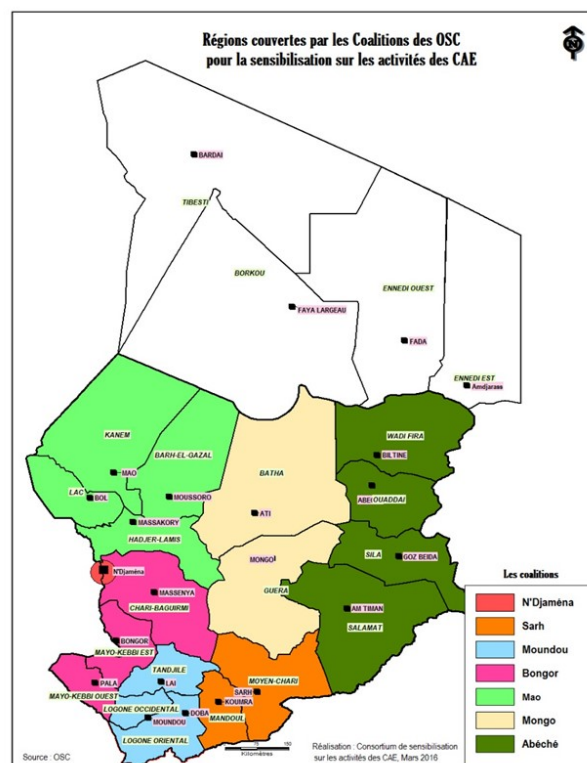


Rencontre avec les victimes de Sarh, 1er juin 2017

De juillet à septembre 2017, des sessions de travail ont été réalisées par l'équipe du consortium avec les sept coalitions OSC au Tchad, dans leurs localités respectives, afin d'évaluer l'état d'avancement des activités de démultiplication et de les préparer à diffuser des copies du jugement mis à disposition afin que les victimes puissent vérifier si leur nom figure dans la liste des personnes reconnues parties civiles. En effet, compte tenu de l'incertitude des victimes par rapport à la question de savoir si elles étaient reconnues comme parties civiles (et donc comme bénéficiaires de réparation) par les CAE, et dans l'objectif de les informer, les coalitions OSC se sont vu remettre la liste des victimes reconnues. Ensuite, les responsables des coalitions ont défini les modalités pratiques de consultation des listes.

Documenter et préserver l'apport des CAE

À toutes les étapes du procès, l'équipe du consortium a réalisé un travail constant et unique de collecte des vidéos, des enregistrements sonores et de tous les documents juridiques accessibles sur ce procès historique et emblématique. Ces éléments, auxquels s'ajoutent les synthèses juridiques, les synthèses d'audience et tous les documents produits par le Consortium, sont mis en ligne sur le Forum en ligne (www.forumchambresaficaines.org) repris par RCN J&D après la clôture du programme pour l'information pérenne des publics.



Un film didactique a été produit afin d'expliquer aux populations le procès d'appel et de conserver une mémoire complète, d'ensemble, de ce procès historique pour le Tchad et pour l'Afrique. La production s'est faite en Europe sur la base d'images fournies par les CAE. Ce film intègre un résumé des témoignages et du verdict en première instance et en appel. Le programme a permis la réalisation de deux versions du film doublées en langues locales (sara et arabe local), pour la compréhension du grand public au Tchad, et d'une version sous-titrée en anglais. Très demandé dans les provinces au Tchad, ce résumé en images a été diffusé lors des tournées de sensibilisation, dans le cadre des démultiplications par les OSC, dans de nombreux cinéclubs, et sur le site en ligne. Ce film de 52 minutes reste à ce jour le seul document en image complet, et non orienté vers une partie prenante au procès. Il offre une mémoire complète du procès.

¹⁴ Sept coalitions d'OSC réunissant des associations de défense des droits humains, de victimes, de femmes et de jeunes à N'Djamena, Abéché, Mongo, Massakory, Bongor, Moundou et Sarh. Ces coalitions regroupent chacune au moins dix associations et relaient la sensibilisation au Tchad dans leurs régions respectives.

Chambres africaines extraordinaires

Des clés USB comprenant des archives telles que des documents produits par les CAE, des synthèses juridiques et des synthèses d'audiences, les supports de sensibilisation et les autres documents produits par le consortium ainsi que les films réalisés par le consortium sur le procès ont été remises aux Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) au Tchad: Ati (Batha), Mongo (Guéra), Mao (Kanem), Am-Timan (Salamat), Bongor, Gounougaya (Mayo Kebbi Ouest), Kélo (Tandjilé), Doba (Logone oriental), Koumra (Mandoul) et à 5 Centres de documentation (Centre des Jeunes Don Bosco de Sarh, Centre Dombao de Moundou, Centre Al Mouna de N'Djaména, Centre Culturel d'Abéché, Centre Culturel de Faya). A N'Djaména, l'équipe de sensibilisation a transmis les archives du procès au Centre d'étude et de formation pour le développement (CEFOD) via un disque dur externe.

Le programme ayant été clôturé fin 2017, il reste tout de même important de tout mettre en œuvre pour constituer et financer le Fonds au profit des victimes afin d'une part de renforcer l'impact et la mémoire d'un procès historique pour les populations tchadiennes et d'envoyer un signal fort pour l'Afrique d'implication et d'engagement de ses institutions en faveur de l'Etat de droit, du respect des droits humains et de la redevabilité des responsables de crimes internationaux.

Quelques chiffres : la sensibilisation en 2017

- 12 radios partenaires pour la diffusion de plus de 183 diffusions et rediffusions d'émissions (78 en français, 31 en sara et 74 en arabe local).
- 11 villes ont été couvertes par les tournées au travers du Tchad (débat publics, sessions de dialogue avec les victimes, réunions avec les coalitions, diffusion de la documentation et du film)
- chacune des 7 coalition a organisé entre 6 et 20 sessions de ciné-clubs pour visionner le film.
- le site internet du consortium a reçu plus de 361.355 visites du 1er février 2017 au 31 juillet 2017
- 763 outils de sensibilisation ont été distribués
- 14 centres de documentation sur l'ensemble du territoire du Tchad ont reçu la documentation complète du procès.

Rapport financier

En 2017, RCN Justice & Démocratie réalise un bénéfice de 79.547 EUR et un volume financier global de 3.127.240 EUR, ce qui représente une diminution de 34% par rapport à l'année précédente, qui s'explique notamment par les contextes politico-sécuritaires instables de nos pays d'intervention engendrant une raréfaction des fonds disponibles proposés par les bailleurs de fonds.

Il s'agit de la quatrième année consécutive où l'association réalise un bénéfice, ce qui est un signe positif de la bonne gestion de la structure.

Ce résultat s'explique notamment par la résolution de nombreux litiges en cours dans les pays d'intervention, permettant ainsi de reprendre en compte une partie importante de la provision pour litiges constituée jusque-là. De plus, alors même que la budgétisation de l'année 2017 avait été très prudente sur la réalisation du programme financé par la DGD, notamment en raison de la notification d'octroi du subside tardive (février 2017) et du paiement de la première tranche de financement permettant le démarrage des activités (mai 2017), les équipes terrain ont réussi à mettre en œuvre la majorité des activités initialement prévues dans le programme sur 7 mois, dépassant ainsi les estimations prudentes initialement faites.

Compte de résultat analytique

CHARGES	2016	2017	PRODUITS	2016	2017
Réalisation des programmes			Subsides programmes, dons et consortiums		
Rwanda	1.316.239 €	1.403.402 €	Rwanda	1.445.684 €	1.513.386 €
Burundi	634.794 €	244.787 €	Burundi	699.043 €	270.506 €
Belgique/Europe	69.601 €	109.223 €	Belgique/Europe	89.129 €	119.835 €
R.D.Congo	2.300.615 €	849.822 €	R.D.Congo	2.289.434 €	881.459 €
Maroc		109.271 €	Maroc		120.020 €
Chambres Africaines Extraordinaires	170.894 €	174.334 €	Chambres Africaines Extraordinaires	193.775 €	190.430 €
Missions exploratoires	3.760 €	6.142 €	Consortiums	45.459 €	22.132 €
			Dons	3.584 €	310 €
Services généraux (siège)	262.274 €	130.227 €	Autres produits d'exploitation	4.607 €	3.933 €
Charges financières	4.122 €	20.352 €	Produits financiers	262 €	119 €
Charges exceptionnelles	4.049 €	131 €	Produits exceptionnels	285 €	5.109 €
TOTAL CHARGES	4.766.347 €	3.047.693 €	TOTAL PRODUITS	4.771.261 €	3.127.240 €
			Résultat	4.914 €	79.547 €

Le tableau ci-dessus présente l'ensemble des charges et produits de l'association présentés par terrain d'action. Notez que les produits de l'association sont essentiellement constitués par les subsides octroyés par les bailleurs de fonds pour la mise en œuvre des projets. En 2017, ceux-ci ont atteint 3.078.992,19 EUR, soit une diminution de 34% par rapport à 2016 dû à la raréfaction des fonds institutionnels disponibles pour les contextes fragiles dans lesquels l'association intervient et cela bien qu'un nouveau programme au Maroc ait pu être ouvert grâce aux fonds de la DGD. L'essentiel des subsides viennent du financement des activités au Rwanda et en République démocratique du Congo, dont la proportion par rapport aux recettes totales s'élève respectivement à 49% et 28%.

Le bénéfice de l'année 2017 a été transféré aux fonds affectés du bilan.

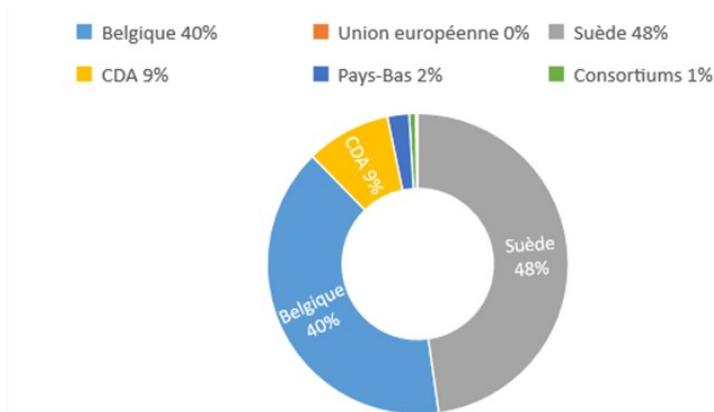
Rapport financier

Bilan

ACTIF	2016	2017	PASSIF	2016	2017
Actifs immobilisés	139.557	61.531	Fonds social	341.351	370.973
Immobilisations incorporelles	340	261	Fonds associatif	20.047	20.047
Immobilisations corporelles	93.275	48.277	Fonds affectés	229.471	309.019
Immobilisations financières	45.943	12.993	Subside en capital	91.832	41.906
Actifs circulants	1.851.486	1.881.832	Provisions	209.896	82.059
Créances à moins d'un an	805.147	126.703	Dettes	1.439.796	1.490.331
Placements de trésorerie			Dettes à un an au plus	82.042	161.026
Valeurs disponibles	1.022.190	1.710.944	Comptes de régularisation	1.357.754	1.329.305
Comptes de régularisation	24.148	44.184			
TOTAL ACTIF	1.991.043	1.943.362	TOTAL PASSIF	1.991.043	1.943.362

La diminution du total du bilan entre fin 2016 et fin 2017 est le reflet de la raréfaction des fonds que l'organisation a réussi à collecter puisque cela provient notamment de la diminution des comptes d'immobilisations et de subside en capital. Il est à noter une diminution significative du compte de provisions pour risques et charges provenant de la clôture de nombreux litiges en République Démocratique du Congo notamment.

Origine des financements des programmes en 2017



La Suède est le bailleur principal de RCN J&D en 2017, suivi par la Belgique et des fonds en provenance des Etats-Unis.

Visuels du Bulletin

Illustration de 1er de couverture :

Session de dialogue communautaire, le 16 février 2017, à Bucaca, secteur de Rugengabari, District de Burera, Rwanda. Photo prise lors d'une session animée par l'organisation partenaire, Tubibe Amahoro.

Partenaires et bailleurs de fonds

PARTENAIRES

BURUNDI

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, Magistrature des juridictions supérieures et inférieures, Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, Administrations locales (provinces, communes).

Société civile

Association des Juristes Catholiques du Burundi (AJCB), Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi (CAFOB), Radio Isanganiro, Radios religieuses Maria et Ivyizigiro.

RDC

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice et son administration, Police nationale congolaise, Conseil supérieur de la magistrature (CSM), Direction générale des Ecoles et Formations, l'Université de Graben (Nord Kivu) et le Centre de Criminologie et de Pathologie Sociale (CCPS).

Société civile

Solidarité pour la promotion sociale et la paix (SOPROP), Union Congolaise des Femmes des Médias (UCOFEM), Forum des Amis de la Terre (FAT), COMEN (Congo Men's Network), Confédération Paysanne du Congo-Principal Regroupement des Paysans (COPACO-PRP), Réseau des jeunes mondial pour la paix (RJMP), Travail et droits humains (TDH), l'institut de recherche : Collaborative Learning Projects (CDA).

RWANDA

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice, Ministère du Genre et de la promotion de la Famille, Conseil national des Femmes (CNF), Gouvernements locaux (district, secteur, cellule).

Société civile

3 organisations de la société civile : Arama, Haguruka, Tubibe Amahoro, Coalition Rwandaise pour l'Accès des Femmes à la Terre (CRAFT), Pax Press, AMI (Association Modeste et Innocent).

EUROPE

Société civile

Annoncer la couleur (CTB), Kleur Bekenen, Institut de criminologie de la KUL (LINC), International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA), Kazerne Dossin, Commission Justice &

Paix, Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD), Echos Communications, Le Monde selon les femmes.

Partenaires institutionnels

Cellule Démocratie ou Barbarie/Conseil de transmission de la mémoire (Fédération Wallonie Bruxelles), les établissements scolaires participants, les associations d'éducatrices permanentes et organisations de jeunes (Solidarité, Service Civil International et ITECO), Bijzonder Comité voor Herinneringseducatie (BCH), commune de Saint Gilles, Institut de Formation Judiciaire IFJ, ACODEV.

CAE

Primum Africa Consulting (PAC)
Cabinet MAGI, Communications, Presse et Services.

BAILLEURS DE FONDS ETATIKES

Le Royaume de Belgique

Direction Générale de coopération au Développement (DGD) du Ministère des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement
Fédération Wallonie-Bruxelles, Cellule Démocratie ou barbarie de la Communauté française

Le Royaume de Suède

Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA).

Le Royaume des Pays-Bas

Ministère des Affaires étrangères.

L'Union européenne

Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH)
Acteurs non-étatiques et autorités locales (ANE-AL)

Etats-Unis d'Amérique

US Department of State, Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs (INL) via l'institut de recherche CDA.

Structure et équipes

À Bruxelles

Direction

Direction : Martien Schotsmans

Equipe Programmes

Responsable Programmes RDC : Florence Liégeois
Responsable Programmes Burundi-Rwanda : Stefaan Calmeyn
Responsables Programmes Europe : Carla Sandoval
Chargée Pédagogique Programmes Europe : Harika Ronse
Chargée Pédagogique Programmes Europe: Sara Lanoye

Equipe Administration-Finances-Logistique

Responsable Finances : Stephanie Patrois
Responsable RRHAL : Patricia Kela

Stagiaires & Bénévoles

Bénévole AFL : Michaël Pierson
Bénévole comptabilité : Anne Reding
Stagiaires Programmes : Noémie Grégoire et Marion Giraud

Sur les terrains

République

Démocratique du Congo

Kinshasa

Chef de mission : Emilie Venner

Coordonnatrice de projets : Charlotte Binet
Coordonnateur AFL : Fabrice Niyongabo
Responsable projets Kinshasa : Brigitte Azam
Responsable suivi évaluation: Augustin Ilunga
Responsable financier : Augustin Ilunga
Assistant Admin Logistique RH : Freddy Mulonga
Secrétaire caissière : Adolphine Mitangu

Lubumbashi

Chef d'antenne : Longin Baranyizigiye

Goma

Responsable projets Goma : Emmanuel Chibike

Burundi

Chef de mission : Brian Menelet

Coordonnateur de projet : Armand Ndayizeye
Coordonnateur AFL : Guide-Michel Bangura
Chargé d'action sensibilisation : Cyprien Siyomvo
Assistant administratif et financier : Isaie Ndayikengurukiye
Assistant à la coordination : Vivine Ndayisenga

Rwanda

Chef de mission : Hugo Jombwe

Coordonnateur de projets : Jonathan Lea-Howarth
Coordonnateur Relations Extérieures : J.Chrysostome Rubagumya
Coordonnateur projet "Justice & mémoire" : Juvens Ntampuhwe
Coordinateur Administration, Finances & Logistique : Ange Victoire Muhimpundu
Coordinateur Monitoring Evaluation & Capitalisation : Jerome Ishema
Responsable Administration/RH : Berthilde Mujawayezu
Responsable Comptabilité & Finances : Donatha Murebwayire
Responsable de la Logistique : Onesphore Mureganshuro
Responsable Sensibilisations communautaires: Jean Pierre Hitabyaye
Responsable Renforcement des capacités des OSC : Emmanuel Kabalila
Spécialistes formation/coaching : Feston Kiruhura, Gaudence Mukabarere, Seraphine Murerwa, Cassilde Ndayambaje, Angele Nirere, Adolphe Nsabiyumva.
Assistante de direction et Editrice : Epiphanie Kamayirese
Secrétaire/Programme : Agnes Mujawamariya

Chambres Africaines

Extraordinaires

Chef d'équipe et expert en communication : Franck Petit

Conseil

d'administration

Président

Eric Gillet

Administrateurs

Serge Bailli
Ladislav de Coster
Véronique Lefevre
François-Xavier Nsanzuwera
Pieter Stevens

RCN Justice & Démocratie profite de l'occasion pour remercier tous les acteurs qui soutiennent ses activités et qui contribuent à aider les populations des pays où nous intervenons :

A toutes les autorités des pays où nous sommes engagés, aux autorités belges et européennes, à l'ensemble de nos partenaires et bailleurs de fonds, à l'ensemble de notre personnel, aux volontaires et stagiaires, ainsi qu'à tous nos donateurs et lecteurs,

Merci !

Votre soutien ici nous aide à faire la différence là-bas

TOUT DON SUPÉRIEUR A 40 EUROS EST DEDUCTIBLE FISCALEMENT

COMPTE N° 210-0421419-06 : Avec la mention « **Don** »

BIC = SWIFT : GEBABEBB

IBAN : BE85 2100.4214.1906

RCN Justice & Démocratie ASBL

Boulevard Adolphe Max, 13/17 / 1000 Bruxelles
Tél : +32 (0) 2 347 02 70 / Fax : +32 (0) 2 347 77 99
Mail : info@rcn-ong.be / Site : www.rcn-ong.be